



EASO

Rapport général annuel 2015



Juin 2016



EASO Rapport général annuel 2015

Juin 2016

SUPPORT IS OUR MISSION

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Le rapport a été adopté par le conseil d'administration en date du 6 juin 2016.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le
serveur Europa (<http://europa.eu>).

Print ISBN 978-92-9494-022-3 ISSN 2467-3528 doi:10.2847/96377 BZ-AD-16-001-FR-C

PDF ISBN 978-92-9494-025-4 ISSN 2314-9841 doi:10.2847/881976 BZ-AD-16-001-FR-N

© Bureau européen d'appui en matière d'asile, 2016

L'EASO et les personnes agissant pour son compte ne peuvent en aucun cas être tenus
responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le présent document.

Table des matières

Liste des abréviations	4
Introduction	5
Résumé.....	6
1. Contexte: évolutions pertinentes en 2015	8
2. Priorités de l'EASO en 2015.....	9
3. Aide permanente	10
3.1 Formation de l'EASO.....	10
3.2 Aide à la gestion de la qualité.....	11
3.3 Informations sur les pays d'origine (COI).....	12
3.4 Programmes spécifiques.....	13
3.4.1 Coopération avec les membres des juridictions.....	13
3.4.2 Activités de l'EASO relatives aux enfants, y compris les mineurs non accompagnés.....	14
3.4.3 Traite des êtres humains (TEH).....	14
3.4.4 Collecte d'informations sur le phénomène de facilitation des mouvements secondaires pendant la procédure de décision en matière d'asile.....	15
3.5 Liste des langues disponibles de l'EASO	15
4. Soutien opérationnel	16
4.1 Réserve d'intervention «asile» (RIA).....	16
4.2 Soutien opérationnel	17
4.2.1 Aide spéciale/personnalisée aux États membres présentant des besoins spécifiques	17
4.2.2 Aide d'urgence.....	19
4.3 Répartition.....	20
4.4 Activités de traitement conjoint	20
4.5 Synergies entre l'asile et la migration.....	21
4.6 Accueil et intégration.....	21
5. Aide à l'information et à l'analyse.....	22
5.1 Système d'information et de documentation (SID)	22
5.2 Rapport annuel 2014 sur la situation en matière d'asile dans l'UE.....	22
5.3 Système d'alerte précoce et de préparation	23
6. Aide aux pays tiers	25
6.1 Dimension externe.....	25
6.2 Réinstallation.....	26
7. Cadre, réseau et organisation de l'EASO	28
7.1 Conseil d'administration.....	28
7.2 Réseau de coopération de l'EASO	28
7.2.1 Coopération avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne	28
7.2.2 Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales.....	29
7.2.3 Coopération avec les agences de l'UE et les agences JAI.....	30
7.3 Forum consultatif.....	30
7.4 Communication	31
7.5 Gestion des ressources	31
7.6 Évaluation externe de l'EASO	33
8. Annexes	34
8.1 Exécution budgétaire et rapport financier.....	34
8.1.1 Exécution budgétaire des crédits d'engagement par source de financement.....	34
8.1.2 Exécution budgétaire des crédits de paiement par source de financement.....	35
8.2 Ventilation du personnel de l'EASO.....	36

Liste des abréviations

AGMM	Approche globale de la question des migrations et de la mobilité
AO	Ordonnateur
AST	Équipe d'appui en matière d'asile
ATCR	Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation
BIA	Analyse des répercussions sur les activités
CCE	Cour des comptes européenne
CDGSI	Conférence des directeurs généraux des services d'immigration
CEPOL	Collège européen de police
CIG	Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations
COI	Informations sur les pays d'origine
DC	Directive relative aux conditions requises
DG	Direction générale de la Commission européenne
Directive relative aux conditions d'accueil	Directive relative aux conditions d'accueil
DPA	Directive relative aux procédures d'asile
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
ECRE	Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ENAC	Réseau de l'EASO sur les activités relatives aux enfants
EPRA	European Platform of Reception Agencies (Plate-forme européenne des agences d'accueil)
EPS	Système d'alerte précoce et de préparation
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Eurojust	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne
Europol	Office européen de police
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
GPS	Groupe pour la fourniture de statistiques
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IARLJ	Association internationale des juges du droit des réfugiés
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
JAI	Justice et affaires intérieures
LGB	Personnes lesbiennes, gays et bisexuelles
OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PCN	Point de contact national
PCNI	Point de contact national sur l'intégration
PEV	Politique européenne de voisinage
PPDR	Programme de protection et de développement régional
PPPP	Plan pluriannuel en matière de politique du personnel
RAEC	Régime d'asile européen commun
REG REM	Groupe d'experts sur le retour du Réseau européen des migrations
REM	Réseau européen des migrations
RF EASO	Règlement financier de l'EASO
RIA	Réserve d'intervention « asile »
SAI	Service d'audit interne
SID	Système d'information et de documentation
SSP	Plan d'aide spéciale
TEH	Traite des êtres humains
UE	Union européenne
UE+	Les 28 États membres de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse

Introduction

Le **rapport général annuel de l'EASO** énumère et décrit les réalisations du Bureau européen d'appui en matière d'asile (le Bureau) en 2015, ainsi que les ressources qu'il a utilisées. La structure du rapport suit celle du programme de travail annuel 2015 de l'EASO et rend compte en détail des progrès réalisés à l'égard des objectifs et des indicateurs de performance définis dans ce dernier.

Le rapport livre également des informations clés sur l'organisation, les publications et la gestion des effectifs et des ressources financières de l'EASO.

Le rapport général annuel est élaboré conformément à l'article 29, paragraphe 1, point c), du règlement de l'EASO. Il a été adopté par le conseil d'administration en date des 6 et 7 juin 2016. Il est transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, y compris au service d'audit interne, ainsi qu'à la Cour des comptes au plus tard le 15 juin 2016. Le rapport général annuel est un document public et a été traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

En 2015, conformément à la communication sur les directives relatives au document de programmation pour les agences décentralisées [C(2014)9641\$ du 16 décembre 2014, l'EASO a également rédigé un **rapport d'activité annuel consolidé 2015** conforme aux

nouvelles exigences en matière de rédaction de rapports définies par le règlement financier-cadre (article 47). Le rapport d'activité annuel consolidé comporte une déclaration d'assurance du directeur exécutif attestant que les informations mentionnées dans le rapport présentent une image fidèle et sincère de la situation, que les ressources allouées aux activités décrites ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes; il inclut les comptes définitifs pour 2014, des rapports détaillés sur la gestion budgétaire et financière, les contrôles internes mis en place par le Bureau, les audits internes et externes effectués durant l'exercice, ainsi que des informations sur l'accès aux documents et aux publications de l'EASO.

La partie I («Réalisations politiques») du rapport d'activité annuel consolidé de l'EASO est fondée sur le rapport général annuel.

Le rapport d'activité annuel consolidé sera transmis, accompagné de l'évaluation du conseil d'administration de l'EASO, au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, y compris au service d'audit interne, et à la Cour des comptes au plus tard le 1^{er} juillet 2016.



Résumé

Les activités mises en œuvre par l'EASO en 2015 peuvent être réparties en cinq domaines thématiques: **aide permanente, aide spéciale, aide d'urgence, aide à l'information et à l'analyse et aide aux pays tiers.**

Dans le cadre de ses activités d'**aide permanente**, l'EASO a dispensé 23 séances de formation des formateurs, auxquelles ont participé 275 formateurs issus de 26 pays de l'UE+, organisé huit séances de formation régionales, élaboré deux nouveaux modules de formation et mis à jour trois autres, conçu trois manuels de formation et un rapport de formation annuel basé sur le poste de pilotage des formations («EASO Training Cockpit»), organisé un séminaire didactique annuel ainsi qu'une réunion de formation des points de contact nationaux et lancé la procédure de passation de marché pour un nouveau système de gestion de l'apprentissage.

Les travaux de l'EASO sur la qualité des procédures et décisions en matière d'asile comprenaient une cartographie thématique de la procédure de Dublin, de la procédure de recours et de la réponse concrète apportée aux situations d'afflux élevé ainsi que l'élaboration de rapports thématiques sur l'accès aux procédures, les procédures spéciales, l'identification des personnes ayant des besoins particuliers, la procédure de Dublin et la procédure de recours. Le Bureau a également élaboré des guides pratiques sur l'entretien individuel, l'évaluation des éléments de preuve, l'application de l'article 15, point c), de la directive sur les conditions requises, l'identification des personnes ayant des besoins spéciaux et l'accès à la procédure pour les agents qui entrent en premier en contact avec les demandeurs d'asile, en plus de l'organisation de la réunion annuelle des points de contact nationaux sur la qualité. L'EASO a par ailleurs renforcé sa coopération avec les membres des juridictions en organisant une conférence annuelle et quatre événements, dont un au Luxembourg, et en concevant un outil sur l'exclusion, l'introduction au RAEC et le droit à prétendre à la protection internationale. Dans le domaine de la traite des êtres humains, l'EASO a organisé deux réunions d'experts et entamé la conception d'un outil de formation sur ce thème.

Une conférence de coopération pratique de l'EASO sur les mineurs non accompagnés et deux réunions thématiques ont été organisées, et un guide pratique sur la recherche des familles est en cours de finalisation. Le réseau de l'EASO sur les activités relatives aux enfants (ENAC) a été lancé.

En ce qui concerne les informations sur les pays d'origine (COI), l'EASO a poursuivi le développement du portail COI (qui a fourni à 610 utilisateurs actifs quelque 17 000 documents), créé deux nouveaux réseaux

spéciaux COI sur l'Érythrée et l'Ukraine (portant ainsi à neuf le nombre total de réseaux), organisé quatre réunions de coopération pratique et une réunion des administrateurs nationaux communs du portail, deux réunions du réseau stratégique en matière de COI et deux séminaires de formation et traité sept demandes de COI. L'EASO a également élaboré sept rapports COI (situation en matière de sécurité en Afghanistan et mise à jour, rapport ciblé sur l'Érythrée et situation en matière de sécurité au Pakistan, au Nigeria, dans la Fédération de Russie et en Somalie), ainsi qu'un guide sur les COI et les LGB et un guide interne de référence sur les rapports COI.

Une **aide spéciale** a été fournie à la Bulgarie, à la Grèce, à l'Italie et à Chypre. Diverses réunions de coopération pratique sur les outils d'aide, les plans d'urgence, la répartition et l'accueil ont également été organisées.

L'EASO a par ailleurs mis en œuvre, en collaboration avec les autres parties prenantes, les projets pilotes sur le traitement conjoint de deuxième phase (projet pilote sur les demandes d'asile, projet pilote sur le processus de décision en matière d'asile et projet pilote sur l'évaluation de la vulnérabilité), finalisé un manuel sur les activités de traitement conjoint et organisé un atelier pratique avec les experts participant aux projets pilotes.

L'EASO a apporté une **aide d'urgence** à la Grèce et à l'Italie dans le cadre des hotspots. Il a également organisé deux réunions des points de contact nationaux de la réserve d'intervention «asile». L'EASO a soutenu le programme de réinstallation de l'UE depuis la Grèce et l'Italie depuis septembre 2015.

Dans le domaine de l'**aide à l'information et à l'analyse**, l'EASO a publié son rapport annuel 2014 sur la situation en matière d'asile dans l'UE avec les contributions de différentes parties intéressées. Le Bureau a par ailleurs publié quatre rapports trimestriels sur la situation en matière d'asile, 12 aperçus mensuels, 12 rapports généraux hebdomadaires et six rapports ponctuels. Il a également organisé trois réunions avec le groupe pour la fourniture de statistiques (GPS), achevé la mise en œuvre de la phase II de son système d'alerte précoce et de préparation et élaboré une proposition pour la phase III dudit système, qui a été présentée au conseil d'administration en juin, donnant lieu à la première collecte de données le 15 septembre 2015. L'EASO a en outre publié un rapport intitulé «Description du système d'asile hongrois» en juin 2015.

En matière d'**aide aux pays tiers**, l'EASO a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de dimension extérieure, notamment à travers la mise en œuvre d'un projet

d'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. L'EASO a créé un réseau de dimension extérieure et organisé trois réunions de coopération pratique et 14 activités au titre du projet IEVP. L'EASO a participé à plusieurs réunions des programmes de protection et de développement régional. Le 2 octobre 2015, le Bureau a organisé un atelier sur la réinstallation, axé sur les nouveaux pays concernés par celle-ci.

En ce qui concerne l'**organisation et la coopération avec les autres acteurs**, l'EASO a organisé trois réunions du conseil d'administration, organisé la cinquième séance de son forum consultatif et consulté la société civile sur divers dossiers.

Le 23 septembre, le Bureau a également organisé une conférence intitulée «L'EASO et le régime d'asile européen commun ont cinq ans: résultats et perspectives». Un grand nombre d'éminentes personnalités sont intervenues lors de cette conférence, dont Dolores Cristina, présidente par intérim de Malte, Jean Lambert, député européen, Antonio Vitorino, commissaire européen en charge de la justice et des affaires intérieures (1999-2004), Volker Türk, haut-commissaire assistant du HCR chargé de la protection, Demetrios G. Papademetriou, associé principal de recherche et président émérite, président du Migration Policy Institute, MPI Europe. Plus de 200 représentants des États membres, organisations de la société civile et membres du milieu universitaire y ont participé.

Plusieurs visites de haut niveau ont été organisées, notamment celles du commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos, et du secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier. Le Bureau a par ailleurs fortement renforcé sa communication interne et sa communication externe, en publiant régulièrement des communiqués de presse et bulletins d'information et en organisant une journée d'information sur l'EASO, le 19 juin 2015, dans les États membres et au Parlement européen. L'EASO a organisé cinq réunions conjointes de comités de contact avec la Commission européenne. Enfin, l'évaluation externe de l'EASO a été finalisée, et le rapport a été publié en décembre 2015.

Résultats cruciaux de l'EASO en 2015
117 réunions et ateliers organisés
3 764 effectifs nationaux formés au CTU
Deux nouveaux modules de formation
Trois modules de formation actualisés
272 personnes réinstallées
Plus de 100 organisations de la société civile consultées
Phase III du système d'alerte précoce et de préparation entièrement mise en œuvre
Trois projets pilotes de deuxième phase sur le traitement conjoint et un projet pilote sur la collecte d'informations relatives au phénomène de facilitation pendant le processus de décision en matière d'asile
Quatre plans d'aide opérationnelle
34 publications
9 réseaux COI, 4 rapports COI publiés
18 demandes relatives aux politiques et 7 demandes de COI
500 000 consultations du site internet de l'EASO
Cinq réunions conjointes de comités de contact avec la Commission européenne



Photo 1. Conférence «5 ans de l'EASO et du RAEC»

1. Contexte: évolutions pertinentes en 2015

En 2015, un nombre record de 1 392 155 demandes de protection internationale ont été introduites dans l'UE+, ce qui représente à la fois le nombre le plus élevé de demandes et la croissance en glissement annuel la plus forte depuis le début de la collecte de données de l'UE en 2008.

À la suite des récents événements tragiques survenus en Méditerranée, le commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, M. Avramopoulos, a présenté, lors de la réunion conjointe des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur du 20 avril, un plan en dix points prévoyant des mesures à prendre immédiatement en réponse à la crise en Méditerranée. Le 23 avril, le Conseil européen a publié une déclaration⁽¹⁾ exposant diverses mesures — dont plusieurs impliquent l'EASO — et visant à éviter toute nouvelle perte de vies humaines en mer et à s'attaquer aux causes profondes de la détresse humaine à laquelle l'UE est confrontée. Une résolution du Parlement européen a ensuite été publiée le 29 avril 2015⁽²⁾. Le 13 mai 2015, la Commission européenne a adopté l'agenda européen en matière de migration⁽³⁾, qui décrit une série de mesures que l'Union doit prendre afin d'élaborer une approche globale et cohérente permettant de tirer avantage des migrations et de remédier aux problèmes qu'elles posent.

À la suite des conclusions du Conseil européen des 25 et 26 juin 2015⁽⁴⁾, les États membres ont soutenu, sur le principe, lors du Conseil JAI informel des 8 et 9 juillet 2015, la proposition de la Commission européenne visant à recourir au mécanisme d'intervention d'urgence prévu à l'article 78, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne afin de relocaliser les demandeurs de protection internationale

syriens et érythréens qui se trouvent en Italie et en Grèce. De même, les États membres ont appuyé une recommandation de la Commission relative à un programme européen de réinstallation. Les 14 et 22 septembre 2015, le Conseil a adopté respectivement les décisions (UE) 2015/1523⁽⁵⁾ et (UE) 2015/1601⁽⁶⁾, établissant des mesures provisoires dans le domaine de la protection internationale en faveur de la Grèce et de l'Italie.

Toutes ces évolutions ont des répercussions significatives sur les activités de l'EASO, principalement en Grèce et en Italie, via l'approche dite des «hotspots», notamment au niveau de l'enregistrement des demandes de protection internationale, du traitement conjoint des demandes d'asile, de l'orientation des potentielles demandes sortantes de prise en charge au titre du règlement Dublin et de l'aide à la relocalisation des demandeurs de protection internationale qui se trouvent en Grèce et en Italie. Les programmes de réinstallation et d'admission humanitaire se sont poursuivis en 2015. Le 20 juillet 2015, à la suite de la recommandation de la Commission relative à un programme européen de réinstallation, 27 États membres, ainsi que les États associés au système de Dublin, ont convenu de réinstaller dans les deux ans, via des programmes nationaux et multilatéraux, 22 504 personnes déplacées provenant de pays tiers et ayant manifestement besoin d'une protection internationale. Cette décision a constitué le premier effort commun de l'UE en matière de réinstallation.

Le délai de transposition de la refonte de l'acquis de l'UE en matière d'asile a expiré au mois de juillet 2015, et les États membres ont continué de prendre des mesures en vue de mettre en œuvre les dispositions pertinentes dans leurs systèmes nationaux.

⁽¹⁾ Réunion extraordinaire du Conseil européen, 23 avril 2015 — déclaration: <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23-special-euco-statement/>. Cette partie de l'agenda européen en matière de migration intègre et développe les initiatives figurant sur la feuille de route présentée par la Commission pour donner suite à la déclaration du Conseil européen du 23 avril.

⁽²⁾ P8_TA-PROV(2015)0176 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2015-0176+0+DOC+PDF+VO//FR>

⁽³⁾ COM (2015) 240 final.

⁽⁴⁾ EUCO 22/15.

⁽⁵⁾ Décision (UE) n° 2015/1523 du Conseil du 14 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (JO L 239 du 15.9.2015, p. 146).

⁽⁶⁾ Décision (UE) 2015/1601 du Conseil du 22 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (JO L 248 du 24.9.2015, p. 80).

2. Priorités de l'EASO en 2015

En 2015, l'EASO a consolidé et développé ses principales activités déjà existantes, et il a également assumé la promotion de nouvelles activités selon une approche par étapes. L'EASO s'est employé à mener à bien les missions qui lui ont été confiées par l'agenda européen en matière de migration, dont plusieurs activités en Italie et en Grèce dans le cadre de l'approche dite «des centres d'enregistrement» («hotspots»). L'EASO a concentré ses efforts sur la contribution à la mise en œuvre concrète, efficace, cohérente et homogène de la refonte de l'acquis de l'UE en matière d'asile. Il est essentiel pour la poursuite du développement du RAEC que les régimes d'asile nationaux des pays UE+ soient dotés de capacités suffisantes. L'EASO a assumé un rôle plus central dans la coordination de ces mesures de renforcement des capacités au moyen d'activités de coopération pratique, y compris des formations, des rapports COI et des rapports sur la qualité. L'EASO a renforcé sa capacité en matière de collecte et d'échange d'informations et de documents sur les régimes d'asile, ainsi que son système d'alerte précoce et de préparation. L'EASO a continué de soutenir la dimension extérieure du RAEC conformément à sa stratégie de dimension extérieure, en accord avec la Commission européenne et dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE. L'EASO a organisé des activités de coopération pratique avancée destinées aux pays de l'UE+, à la Commission européenne et à d'autres parties intéressées, qui ont notamment pris la forme de conférences, d'ateliers, de réunions d'experts et de réseaux spécialisés, afin de débattre et de prendre des mesures concernant différentes questions importantes pour l'ensemble de l'UE en matière d'asile (par exemple, concernant la politique, la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière d'asile, les situations des pays d'origine, les meilleures pratiques, les flux d'urgence, etc.). L'EASO a également rationalisé sa méthodologie et ses activités afin de promouvoir la coopération pratique en matière d'asile. L'EASO a organisé, à la suite des réunions des comités de contact, des ateliers pratiques sur les thèmes définis par les États membres.

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Début de la mise en œuvre des activités confiées à l'EASO dans l'agenda européen en matière de migration et le plan en dix points
Renforcement du rôle de la formation commune et du perfectionnement professionnel en matière d'asile
Amélioration de la qualité des processus et décisions en matière d'asile
Production accrue d'informations sur les pays d'origine (COI) communes aux États membres
Développement du traitement commun
Encouragement du dialogue judiciaire en matière d'asile
Facilitation d'une meilleure identification des personnes vulnérables
Collecte et échange d'informations et de documents précis et actualisés sur le fonctionnement du RAEC et poursuite du développement du système d'alerte précoce et de préparation pour fournir une analyse des tendances
Fourniture d'un soutien opérationnel complet et opportun aux États membres
Promotion des conditions d'accueil et des mesures d'intégration appropriées
Accroissement des synergies entre les pratiques en matière de migration et d'asile, y compris en ce qui concerne le retour des demandeurs d'asile déboutés
Soutien à la dimension extérieure du RAEC

3. Aide permanente

L'aide permanente fournie par l'EASO aux États membres a pour but de les aider à mettre en œuvre le RAEC et à améliorer la qualité des procédures et systèmes d'asile. Cette aide vise à favoriser la mise en œuvre cohérente du RAEC au sein de l'UE et à partager les connaissances et aptitudes, organisations et procédures, informations, ressources et meilleures pratiques communes.

3.1 Formation de l'EASO

Principaux résultats de l'EASO en 2015
275 participants issus de 26 États membres de l'UE+, ainsi que d'autres parties concernées, ont participé aux 23 séances de formation des formateurs organisées par l'EASO.
271 séances de formation nationales du programme de formation de l'EASO ont été dispensées à 3 611 fonctionnaires chargés des questions d'asile.
Achèvement de la conception de deux modules de formation et lancement de trois nouveaux modules.
Trois modules de formation mis à jour et programme entièrement révisé en vue de la certification des formations de l'EASO.
Un rapport de formation publié.

Les activités de formation de l'EASO visent à aider les pays de l'UE+ à développer les connaissances, les aptitudes et les compétences de leur personnel responsable des questions d'asile. Conformément au programme-cadre établi par la stratégie de formation ⁽⁷⁾ adoptée en 2012, l'EASO suit une approche à deux volets: d'une part, le Bureau met au point le matériel de formation pertinent, d'autre part, il organise son programme selon le système de la «formation des formateurs».

Le programme de formation de l'EASO ⁽⁸⁾ couvre les aspects essentiels des procédures d'asile en 19 modules interactifs bientôt disponibles, dispensés selon une méthodologie d'apprentissage mixte associant apprentissage en ligne et séances en présentiel. L'EASO tient régulièrement des consultations ciblées avec les organisations internationales et organisations de la société civile, par le biais du groupe de référence sur la formation, composé de représentants de la Commission européenne, du HCR, du réseau Odysseus, du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) et d'autres membres ponctuels. L'implication de ces entités joue

un rôle important dans le processus d'élaboration des formations et dans le maintien de normes de qualité optimales. L'EASO organise également des réunions annuelles de ses points de contact nationaux, lors desquelles sont discutés avec les États de l'UE+ les besoins de formation et les futures améliorations des formations.

En 2015, le programme a été élargi par la création de nouveaux modules et la mise à jour de modules existants. Deux modules, «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle» et «Accueil», ont été finalisés. La conception de trois autres modules a débuté cette année et devrait s'achever en 2016; il s'agit d'un module sur les méthodes didactiques, d'un module sur les droits fondamentaux et la protection internationale dans l'UE et d'un module d'introduction à la protection internationale. Par ailleurs, la mise à jour de trois modules existants a débuté en 2015 et devrait s'achever en 2016: il s'agit du module sur l'évaluation des preuves, du module sur le règlement Dublin III et du module sur la fin de la protection.

L'EASO a publié un manuel relatif à l'interrogation des personnes vulnérables et débuté l'élaboration du manuel relatif au module «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle» et du manuel relatif à l'évaluation des preuves, qui devraient être finalisés en 2016. Ces manuels de formation ont pour but de servir d'outils de référence pour les personnes ayant déjà terminé les phases en ligne et en présentiel des modules en question. Ils accompagneront les professionnels de l'asile dans leur travail quotidien en leur fournissant un résumé des éléments essentiels du module.

En 2015, 23 séances de formation des formateurs ont été dispensées dans les modules suivants: directive relative aux procédures d'asile, informations sur les pays d'origine, règlement Dublin III, évaluation des preuves, exclusion, inclusion, techniques d'entretien, interrogation des enfants, interrogation des personnes vulnérables, modules pour les responsables de service, régime d'asile européen commun, genre, identité de genre et orientation sexuelle, accueil. 275 stagiaires issus de 26 États membres, de la Norvège et d'autres parties prenantes ont participé aux séances de formation des formateurs (dont neuf participants membres du personnel de l'EASO). Comme en 2014, afin d'accroître le nombre de participants, l'EASO a organisé des formations régionales sur une combinaison de modules. Huit séances de formation des formateurs ont été dispensées à Vienne, à Bruxelles, à Tallinn et en Allemagne, et une séance relevant de la dimension extérieure de l'EASO a été organisée à Istanbul. Ces séances ont été suivies par 106 fonctionnaires chargés

⁽⁷⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Training-strategy.pdf>

⁽⁸⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/BZ0413152ENC.pdf>

des questions d'asile venant des États membres, des Balkans occidentaux ainsi que de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie (pays de l'IEVP).

Par ailleurs, 271 séances de formation nationales ont été gérées par le Bureau sur sa plate-forme d'apprentissage en ligne; 3 611 agents ont ainsi été formés.

Des progrès ont également été réalisés au niveau de la certification pour la formation de l'EASO. Quatre réunions d'experts ont été organisées. Tous les modules du programme de formation de l'EASO ont été révisés afin de mettre en place tous les éléments nécessaires à la certification (passage des «objectifs d'apprentissage» aux «acquis d'apprentissage» et formulation de descripteurs pour le cadre européen de certification). Des travaux préparatoires ont été réalisés en vue des services de consultance externe qui permettront de faciliter le processus de certification des formations de l'EASO.

En 2015, des efforts ont été entrepris en vue d'entamer un projet de migration de l'actuel système de gestion de l'apprentissage vers une nouvelle plate-forme. Avec l'aide d'une société de consultance externe, l'EASO a analysé ses besoins, défini un cahier des charges et publié un appel d'offres ouvert au mois d'août. L'évaluation des offres a débuté au quatrième trimestre. Le contrat-cadre devait être attribué et signé en janvier 2016.

L'EASO a continué de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son programme de formation. Le rapport de formation annuel 2014 a été publié en 2015; il contient des chiffres clés et reprend les fiches d'informations par pays sur la formation élaborées par le Bureau.

3.2 Aide à la gestion de la qualité

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Élaboration de l'outil pratique de l'EASO sur l'identification des personnes présentant des besoins spéciaux
Conception des outils pratiques EASO-Frontex sur l'accès à la procédure pour les agents qui entrent en premier en contact avec les demandeurs d'asile
Préparation de la création du réseau des unités responsables de Dublin de l'EASO
Publication de rapports sur la matrice de la qualité présentant les grandes conclusions des exercices de cartographie réalisés dans les domaines de l'accès à la procédure, des procédures spéciales et de l'identification des personnes ayant des besoins spéciaux
Organisation de trois réunions thématiques plénières et de six réunions de groupes de travail

L'EASO vise à aider les États membres à atteindre les normes communes du régime d'asile européen commun (RAEC) grâce à la coopération pratique, à la cartographie des pratiques et politiques des États de l'UE+ et, ensuite, grâce à l'élaboration d'outils pratiques.

L'initiative de la matrice de la qualité de l'EASO, lancée en 2012, a pour but de couvrir de manière exhaustive tous les domaines du RAEC en créant une série de produits étroitement liés (cartographie des pratiques et politiques actuelles des États membres, réunions et rapports thématiques, liste de projets et d'initiatives et outils pratiques).

La matrice de la qualité permet également à l'EASO de déterminer les besoins des États membres en matière d'aide. En 2015, l'exercice de cartographie de la matrice de la qualité s'est concentré sur la procédure de Dublin et les procédures de recours. Des réunions thématiques ont été organisées parallèlement à la réunion des comités de contact consacrée au même sujet.

L'EASO a également élaboré et publié sur son site internet plusieurs outils et guides pratiques visant à faciliter le travail quotidien des fonctionnaires chargés des questions d'asile et des autres fonctionnaires concernés par ce sujet: le guide pratique sur l'entretien individuel, le guide pratique sur l'évaluation des éléments de preuve et le guide pratique sur l'application de l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises. L'outil pratique de l'EASO sur l'identification des personnes présentant des besoins spéciaux a également été créé dans le but de faciliter l'identification en temps opportun des demandeurs ayant des besoins spéciaux conformément à la directive sur les procédures d'asile (refonte) et à la directive sur les conditions d'accueil (refonte). L'idée est d'intégrer cet outil en ligne aux processus nationaux, notamment dans les États membres qui reçoivent une aide spéciale de l'EASO (Bulgarie et Chypre). L'EASO a par ailleurs élaboré, conjointement avec Frontex et en collaboration avec la FRA et le HCR, des outils pratiques sur l'accès à la procédure pour les agents qui entrent en premier en contact avec les demandeurs d'asile, afin d'aider ces agents à identifier les personnes qui pourraient vouloir demander une protection internationale. Cet ensemble d'outils contient également des orientations sur l'accompagnement et les garanties procédurales qui doivent être fournis à ces personnes (fourniture d'informations, enregistrement, orientation et autres services d'aide et garanties procédurales). Ces outils devraient être publiés au début de 2016. Actuellement disponibles en anglais, ils sont en cours de traduction dans plusieurs langues de l'UE (jusqu'à 18) afin de faciliter leur utilisation.

En 2015, l'EASO a poursuivi son travail de préparation et de publication de rapports thématiques sur les thèmes clés du RAEC. Trois rapports thématiques,

le rapport de la matrice de la qualité sur l'accès à la procédure, le rapport de la matrice de la qualité sur les procédures spéciales et le rapport de la matrice de la qualité sur l'identification des personnes ayant des besoins spéciaux, ont été publiés et partagés avec les États membres, la Commission européenne et le HCR dans le cadre d'une utilisation interne. Des travaux préparatoires ont également été entrepris en vue de la publication de deux rapports supplémentaires, le rapport de la matrice de la qualité sur la procédure de Dublin et le rapport de la matrice de la qualité sur les procédures de recours. La publication de ces rapports est prévue pour 2016.

En outre, la réunion annuelle des points de contact nationaux sur la qualité a été organisée en novembre avec 27 participants de 14 pays de l'UE+, du HCR et de la Commission européenne. Cette réunion a inclus une séance spécifiquement consacrée à un sujet d'actualité, les réponses concrètes pouvant être apportées aux situations d'afflux élevé, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer la qualité des processus d'asile. Le document de l'EASO sur la garantie de la qualité en situation d'afflux élevé a été préparé à la suite de cette séance et partagé avec les États membres pour utilisation interne.

Conformément à l'agenda européen en matière de migration de mai 2015, l'EASO a facilité l'élaboration d'une note de synthèse et d'un projet de mandat pour le nouveau réseau des unités responsables de Dublin, en utilisant la méthodologie de la matrice de la qualité. Ces documents ont été transmis aux pays de l'UE+ pour consultation et seront finalisés au début de 2016. L'EASO a par ailleurs consolidé son réseau «Qualité» en adoptant un mandat pour son travail.

3.3 Informations sur les pays d'origine (COI)

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Neuf réseaux spécialistes des COI
Quatre réunions des réseaux spécialistes des COI
Quatre réunions de coopération pratique
Un atelier sur les COI et les LGB
Deux ateliers sur l'utilisation de l'internet et des médias sociaux pour la recherche COI
Quatre rapports COI
Un guide pratique pour la recherche
Deux réunions StratNet

Les travaux réalisés par l'EASO dans le domaine des informations sur les pays d'origine (COI) visent à mettre au point un système de COI européen complet qui harmonise et améliore les normes appliquées, en

collaboration avec les États membres et la Commission européenne, et ce au moyen d'une approche en réseau. Le développement des réseaux d'experts de l'EASO favorise l'harmonisation des politiques et pratiques des différents États membres. Ces réseaux partagent en effet les informations sur les besoins et produits en matière de COI, ce qui permet d'éviter les doublons. Ils évaluent aussi conjointement les sources clés des COI, discutent des questions d'asile spécifiques aux pays d'origine et offrent un cadre pour la production conjointe de COI et l'apport de réponses conjointes aux demandes sur le sujet.

Conformément à cet objectif, l'EASO a développé en 2015 son approche en réseau concernant les COI lancée en 2013. Deux nouveaux réseaux ont été créés sur l'Érythrée et l'Ukraine, en plus des sept réseaux déjà établis (Afghanistan, Iran, Iraq, Pakistan, Russie, Somalie et Syrie). Les neuf réseaux comptent 189 participants.

Trois réunions de coopération pratique ont été organisées sur l'Ukraine, l'Afghanistan et le Nigeria (COI, politique et traite des êtres humains) et une sur les COI et les LGB, en plus d'une conférence de coopération pratique sur l'Afghanistan.

Une première évaluation du travail des réseaux COI a été réalisée en mars-avril 2016; celle-ci a indiqué des niveaux élevés de satisfaction.

En 2015, l'EASO a publié quatre rapports COI: «Afghanistan: Security Situation» (Afghanistan: situation en matière de sécurité), «Eritrea Country Focus» (rapport national sur l'Érythrée), «Pakistan Country Overview» (Pakistan: vue d'ensemble sur le pays) et «Nigeria: Sex trafficking of women» (Nigeria: traite des femmes à des fins sexuelles). Des chercheurs et experts de différents États membres ont participé aux processus de rédaction et d'examen par des pairs. En outre, les mises à jour des rapports «Afghanistan: Security Situation» et «Somalia: Security Situation» (Somalie; situation en matière de sécurité) (publiées respectivement en janvier et février 2016), ont été finalisées, de même qu'un rapport intitulé «Russian Federation: Justice and Security Sector» (Fédération de Russie: secteur de la justice et de la sécurité) (publication en 2016).

S'agissant de la méthodologie utilisée pour la recherche COI, deux ateliers de formation ont été organisés: l'un sur la «sécurité sur internet et le respect de la vie privée dans la recherche COI» et l'autre sur la «conception d'outils de médias sociaux pour la recherche COI». Un guide pratique sur la recherche COI et LGB (personnes lesbiennes, gays et bisexuelles) a également été publié en mai 2015 et présenté lors d'un atelier sur les COI et les LGB organisé en mai 2015.

La révision de la méthodologie générale du rapport de l'EASO relatif aux informations sur les pays d'origine,

publiée en 2012, actuellement en cours, tient compte des expériences récentes en matière de rédaction de différents types de rapports COI.

En 2015, le Bureau a également réalisé des avancées considérables au niveau de la mise à jour et du développement de son portail COI. Conçu par la Commission européenne et transféré au Bureau en 2012, ce portail permet aux fonctionnaires chargés des questions d'asile d'accéder à un large éventail d'informations depuis un point unique. On comptait, à la fin de 2015, 17 000 documents en rapport avec les COI dont le lien figure actuellement sur le portail, désormais doté d'une interface accessible au public et comptant 300 utilisateurs enregistrés. Une version bêta de la nouvelle plate-forme du portail COI de l'EASO a été lancée le 5 février 2016, et de nouvelles fonctions seront ajoutées dans le courant de l'année.

Au niveau de la direction, le réseau stratégique, composé des chefs d'unité COI ou des experts en COI de tous les pays de l'UE+, s'est réuni en avril et en novembre 2015 pour livrer des contributions stratégiques et des retours d'information sur les activités entreprises par le Bureau dans le domaine et échanger les expériences engrangées dans la recherche COI.

3.4 Programmes spécifiques

3.4.1 Coopération avec les membres des juridictions

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Deux analyses judiciaires finalisées, respectivement sur l'exclusion et sur une introduction au RAEC
Nouvelles activités de développement professionnel réalisées, dont un atelier de développement professionnel sur la réalisation de l'analyse judiciaire prévue à l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises
Une conférence de haut niveau intitulée «Évaluer le régime d'asile européen commun: questions clés dans la mise en œuvre du RAEC sous l'angle judiciaire», organisée en collaboration avec la Cour de justice de l'Union européenne

Afin de favoriser la mise en œuvre complète et cohérente du RAEC, l'EASO coopère avec les juridictions des pays de l'UE+. Le Bureau exécute ses tâches conformément aux principes adoptés en 2013, dans le plein respect de l'indépendance des juridictions et de la méthodologie pour les activités de développement professionnel proposées aux membres des cours et tribunaux (version révisée, octobre 2015).

Afin de répondre aux besoins de développement professionnel des membres des cours et tribunaux, l'EASO a intensifié ses efforts visant à créer une série de ressources pour le développement professionnel, composée d'analyses judiciaires sur des thèmes spécifiques, accompagnées de notes d'orientation rédigées par un formateur judiciaire. Outre l'analyse judiciaire relative à l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises⁽⁹⁾, déjà accompagnée d'une note d'orientation d'un formateur judiciaire, deux analyses judiciaires supplémentaires ont été finalisées par l'EASO en 2015. Le Bureau a également achevé une analyse judiciaire sur l'exclusion en vertu des articles 12 et 17 de la directive relative aux conditions requises. L'EASO a par ailleurs terminé, en collaboration avec la section européenne de l'Association internationale des juges du droit des réfugiés (IARLJ-Europe), une analyse judiciaire relative à une introduction au RAEC. L'EASO a en outre débuté en 2015, toujours avec le soutien de l'IARLJ-Europe, la préparation d'une analyse judiciaire sur le droit à prétendre à la protection internationale. Dans le cadre de l'élaboration de l'analyse judiciaire sur l'exclusion, l'EASO a organisé trois réunions de groupes de travail d'experts auxquelles a assisté l'équipe de rédaction de l'analyse, composée de juges et d'un représentant du HCR.

Un événement de coopération pratique de haut niveau intitulé «Évaluer le régime d'asile européen commun: questions clés dans la mise en œuvre du RAEC sous l'angle judiciaire» a été organisé avec la collaboration et dans les locaux de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg. En plus d'un grand nombre d'intervenants de haut niveau issus des mondes judiciaire, universitaire et autres, l'événement a rassemblé 95 participants de 28 pays de l'UE+. Cette réunion se voulait un espace permettant aux membres des cours et tribunaux traitant des questions de droit d'asile d'échanger avec leurs pairs d'un grand nombre de pays de l'UE+. Elle a constitué une occasion importante pour les juges d'échanger bonnes pratiques et expériences, en vue d'améliorer la compréhension mutuelle et l'harmonisation des normes judiciaires dans tous les pays de l'UE+ conformément au régime d'asile européen commun. Elle a également donné à l'EASO l'opportunité de mieux se faire connaître auprès de la communauté judiciaire au sens large en tant que fournisseur d'aide et, en particulier, de développement professionnel.

En plus de cette réunion à haut niveau, l'EASO a également organisé un atelier destiné aux formateurs judiciaires potentiels sur l'application de l'analyse juridique relative à l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions requises dans leurs activités de formation nationales. Cet événement s'est tenu les 23 et 24 avril 2015; 18 membres des cours et tribunaux de 13 États membres y ont assisté, et 2 juges britannique

⁽⁹⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/Article-15c-Qualification-Directive-201195EU-A-judicial-analysis.pdf>

et allemand y ont fait office de formateurs judiciaires. Une aide pratique sous la forme d'un événement de développement professionnel a également été apportée aux membres du pouvoir judiciaire allemand en ce qui concerne les méthodes de recherche et d'évaluation des informations sur les pays d'origine. Cet événement a eu lieu le 18 juin 2015 à Brunswick (Basse-Saxe).

Enfin, une réunion initiale examinant la possibilité de prendre une nouvelle mesure de coopération pratique sous la forme d'une base de données de la jurisprudence s'est tenue. Y ont participé des experts de différents États membres ainsi que de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, du monde universitaire et de la société civile. Une proposition spécifique sur ce sujet a ensuite été présentée lors de la réunion annuelle de coordination et de planification du réseau des membres des cours et tribunaux de l'EASO afin de déterminer comment effectuer la collecte et l'analyse de la jurisprudence.

Le réseau des membres des cours et tribunaux de l'EASO, déjà établi, a poursuivi ses activités en 2015, y compris sa réunion annuelle de coordination et de planification. Lors de cette réunion, d'autres activités de coopération pratique, telles que la base de données sur la jurisprudence, ont également été discutées et approuvées. Par ailleurs, les prochaines étapes de la création de la série de ressources pour le développement professionnel des membres des cours et tribunaux ces prochaines années ont été discutées.

3.4.2 Activités de l'EASO relatives aux enfants, y compris les mineurs non accompagnés

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Deux réunions plénières sur les enfants et un atelier avancé pour les experts organisés
Compilation d'un guide pratique de l'EASO sur la recherche des familles
Lancement du réseau de l'EASO sur les activités relatives aux enfants (ENAC)

En 2015, l'EASO a continué d'apporter son aide et de faciliter la coopération pratique sur les thèmes en rapport avec les enfants demandeurs d'asile, y compris les enfants non accompagnés. Ce faisant, il tient compte des travaux sur la protection des droits des enfants, réalisés entre autres par la Commission européenne, notamment conformément au plan d'action de l'UE pour les mineurs non accompagnés, la FRA, le HCR et le comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Le réseau de l'EASO sur les activités relatives aux enfants (ENAC) a été inauguré en 2015, et une plate-forme en ligne pour celui-ci a été lancée.

Une réunion thématique sur les enfants victimes de la traite des êtres humains et la recherche des familles a été organisée, avec la participation de représentants de 14 États de l'UE+, d'agences de l'UE, du HCE et d'autres organisations internationales et ONG disposant d'une expertise dans ce domaine. Cette réunion a été consacrée à la détection et à la prévention du risque de traite des enfants ou de retour de ceux-ci entre les mains de responsables de la traite. L'EASO a également profité de l'occasion pour présenter l'état d'avancement de son futur guide pratique sur la recherche des familles et les dernières informations sur son réseau d'experts sur les activités relatives aux enfants.

L'ébauche interne du guide pratique sur la recherche des familles a été finalisée. Le document sera publié au deuxième trimestre 2016. Ce guide a pour but de fournir des orientations sur le processus de recherche des familles aux fonctionnaires chargés des questions d'asile et aux autres parties concernées.

L'EASO a continué de collaborer activement avec la Commission européenne et a contribué au rapport final sur le plan d'action de l'UE pour les mineurs non accompagnés.

La troisième conférence annuelle sur les activités de l'EASO relatives aux enfants s'est tenue les 15 et 16 décembre 2015; y ont participé 29 représentants de 13 États de l'UE+, de la Commission européenne, du HCR ainsi que des organisations de la société civile (Child Circle; Defence for Children-ECPAT Nederland; ADCS; OIM; Missing children Europe; NIDOS; Unicef). En plus de dresser l'inventaire des activités de l'EASO relatives aux enfants, la conférence a abordé des thèmes en rapport avec les enfants et pertinents pour le contexte de la protection internationale, tels que l'intérêt supérieur de l'enfant et l'évaluation de l'âge.

3.4.3 Traite des êtres humains (TEH)

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Première conférence et première réunion de coopération pratique sur la traite des êtres humains organisées par l'EASO
Un outil de formation sur la TEH en cours de développement
Poursuite de la coordination et de la collaboration avec les agences JAI dans la lutte contre la traite des êtres humains
Création du réseau d'experts de l'EASO sur la traite des êtres humains (EASO THBNet)

L'EASO entend soutenir la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains (2012-2016) et sa mise en œuvre cohérente en coopération avec la Commission européenne et d'autres institutions, organes et agences de l'UE tels que le Cepol, Europol,

la FRA et Frontex. Pour atteindre cet objectif, l'EASO encourage la cohérence des politiques et tient compte des aspects liés à la TEH dans toutes ses activités.

En 2015, l'EASO a assisté à trois réunions de coordination des points de contact en matière de TEH dans les agences JAI, organisées par le bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains. Le but de ces réunions était de veiller à ce que les agences échangent des informations sur toutes les activités et actions relatives à la TEH et, dès que cela se justifie, travaillent en étroite collaboration afin de créer des synergies et d'éviter la duplication des efforts tout en favorisant une approche multidisciplinaire.

L'EASO a également organisé deux événements sur la TEH. La deuxième conférence annuelle de l'EASO sur la TEH et la protection internationale s'est tenue au mois de mai avec pour thème principal «l'identification des victimes de la traite des êtres humains susceptibles de nécessiter une protection internationale». Les participants ont discuté et défini les défis à relever et les solutions permettant l'identification efficace des victimes potentielles de la TEH pendant la procédure d'asile, ainsi que la détection des éventuels abus de la procédure, ce qui a permis à l'EASO d'entamer la conception de supports de formation spécifiques.

L'EASO a également organisé un atelier de coopération pratique sur la TEH et la protection internationale ciblant spécifiquement les victimes du Nigeria. Cet atelier a été axé sur des discussions entre experts d'études de cas portant sur les demandes de Nigériens en rapport avec la TEH et les principales difficultés rencontrées par les responsables de dossiers pour évaluer leurs demandes. L'atelier a été organisé à la suite d'une réunion sur les informations sur les pays d'origine (COI) consacrée au Nigeria afin de favoriser les synergies entre les COI et la politique dans ce domaine.

Enfin, dans le but d'améliorer la coopération pratique sur la TEH, l'EASO a créé un réseau d'experts de l'UE+, assisté par une plate-forme électronique.

3.4.4 Collecte d'informations sur le phénomène de facilitation des mouvements secondaires pendant la procédure de décision en matière d'asile

Conformément à l'action 3.6 du **plan d'action de la communication adoptée par la Commission sur la taskforce pour la Méditerranée** ⁽¹⁰⁾, l'EASO a pris part, ainsi que Frontex, Europol et Eurojust, à un projet pilote conjoint avec l'Allemagne et la Suède visant à en apprendre davantage sur le phénomène de facilitation des mouvements secondaires pendant le processus

d'asile, afin d'analyser les tendances et les profils. L'objectif de ce projet était donc la collecte systématique d'informations et l'amélioration de la connaissance, pendant le processus d'asile, du phénomène de facilitation des mouvements secondaires en vue d'analyser les tendances et profils et, éventuellement, d'élargir l'utilisation de la méthodologie et des enseignements tirés dans le cadre de ce projet. La première réunion de l'équipe du projet s'est tenue les 3 et 4 septembre 2015. Le projet devrait se poursuivre jusqu'en octobre 2017.

3.5 Liste des langues disponibles de l'EASO

L'EASO permet aux États membres d'avoir aisément accès aux langues disponibles dans les autres États membres grâce à sa liste de langues disponibles.

En 2015, l'EASO a gardé la liste telle qu'elle est actuellement. Au quatrième trimestre, des documents destinés à des services de consultance sur mesure relatifs à des solutions techniques permettant de faciliter l'utilisation de la liste de langues disponibles et l'analyse linguistique ont été préparés. Un défi particulier concerne la disponibilité limitée d'interprètes pour certaines langues rares. Les autorités en matière d'asile rencontrent par ailleurs des difficultés pour fournir les dispositifs logistiques nécessaires pour assurer la présence d'un interprète à chaque étape de la procédure, lorsqu'une traduction est nécessaire. L'analyse linguistique est un outil fréquemment utilisé par certains États membres pour l'évaluation de la crédibilité d'une demande ainsi qu'à des fins d'identification, tandis que d'autres États membres n'ont actuellement aucun accès à ce service ni aucune information à ce sujet. L'utilisation des dernières innovations en matière de TIC, d'outils tels que la vidéoconférence ou la communication électronique, peut permettre de résoudre certains des problèmes susmentionnés. Les nouvelles modifications de la liste et les réunions en rapport avec celle-ci ont été repoussées à plus tard en raison des priorités urgentes à traiter en 2015 dans d'autres domaines d'activité de l'EASO.

⁽¹⁰⁾ COM(2013) 869 du 4 décembre 2013.

4. Soutien opérationnel

4.1 Réserve d'intervention «asile» (RIA)

La réserve d'intervention «asile» a été constituée de manière à permettre à l'EASO de réagir en temps utile aux situations d'urgence ainsi qu'aux demandes d'aide des États membres. Le Bureau a mis à jour sa réserve d'experts (343 experts répartis en 13 profils en 2012, 497 experts répartis en 20 profils en 2013-2014 et 500 experts répartis en 18 profils en 2015), a maintenu une communication ouverte avec les points de contact nationaux (PCN) de la RIA sur toutes les questions afférentes aux équipes d'appui en matière d'asile et a fourni une aide permanente sur tous les dossiers liés aux conditions de déploiement de ces équipes. Deux réunions ont été organisées avec les PCN de la RIA afin d'aborder différents aspects et outils en rapport avec le déploiement d'experts, tels que la participation d'experts nationaux aux activités opérationnelles de l'EASO, la planification des opérations de l'année relevant de l'agenda européen en matière de migration et l'utilisation de la RIA comme outil actif de solidarité conformément au règlement de l'EASO.

Lors de sa réunion du 2 mars 2015, le conseil d'administration a abrogé la décision n° 8 relative au nombre total et au profil des experts devant être mis

à disposition pour les équipes d'appui en matière d'asile (réserve d'intervention «asile») et adopté la décision n° 24 du conseil d'administration du 2 mars 2015 relative au profil et au nombre total d'experts mis à disposition pour la réserve d'intervention «asile» en vue de leur participation aux activités de soutien opérationnel coordonnées par le Bureau. Certains profils ont été supprimés ou remplacés, et d'autres ont été modifiés. La nouvelle liste prévoit 18 profils d'experts, et le nombre total d'experts devant figurer dans la RIA a été arrêté à un minimum de 100.

Le 6 mars 2015, à la suite de l'adoption de la nouvelle liste de profils, l'EASO a envoyé aux PCN de la RIA une demande visant à lui permettre de maintenir la RIA à jour. Les PCN sont invités à transmettre le CV de leurs experts, ainsi que la notification de nomination. Les PCN sont également chargés d'informer le Bureau de toute modification de la disponibilité de leurs experts pour la réserve. La réserve reste ouverte à de nouvelles nominations, que l'EASO encourage et accueille favorablement. 19 États membres ont constitué leur propre réserve d'experts nationaux et en ont informé l'EASO en vue de l'activation de la réserve d'intervention «asile». 298 différents experts ont été nommés par les États membres en 2015. En tenant compte des nominations pour différents types d'expertise, la RIA compte désormais 500 experts.



Photo 2. Experts de l'EASO fournissant des informations sur le processus de relocalisation en Italie

Une mise à jour du code de conduite de l'EASO ⁽¹¹⁾ pour les personnes participant aux activités de soutien opérationnel de l'EASO a été publiée et distribuée à tous les experts avant leur déploiement auprès du Bureau. Le code établit les principes et les règles régissant le comportement des personnes qui participent aux activités de soutien opérationnel de l'EASO, à savoir les membres des équipes d'appui en matière d'asile issus des États membres participants et déployés au titre de l'article 16 du règlement de l'EASO, les experts des États membres participant à la mise en œuvre des plans d'aide spéciale et les personnes participant aux activités liées au traitement conjoint de l'EASO.

Un mécanisme de retour d'informations sur l'aide apportée par les experts déployés dans le cadre d'un système de surveillance et d'évaluation des opérations basé sur les résultats a été présenté et discuté avec les PCN de la RIA en septembre 2015. Un manuel destiné au personnel de l'EASO a été élaboré et finalisé en décembre 2015 en vue de la mise en œuvre du système de surveillance et d'évaluation; il inclut également un retour d'informations destiné aux experts.

4.2 Soutien opérationnel

4.2.1 Aide spéciale/personnalisée aux États membres présentant des besoins spécifiques

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Plans d'aide spéciale pour quatre pays (Bulgarie, Grèce, Italie, Chypre)
Bulgarie: 31 experts déployés, 20 activités de plans d'aide spéciale mises en œuvre, 55 experts de Bulgarie ayant participé à des formations, visites d'étude et réunions
Grèce: 21 experts déployés, 7 activités de plans d'aide spéciale mises en œuvre, 33 experts de Grèce ayant participé à des formations, visites d'étude et réunions
Italie: quatre équipes d'aide spéciale et deux experts à long terme déployés, 40 experts informatiques ayant participé à des formations
Chypre: 22 experts déployés, 16 activités de plans d'aide spéciale mises en œuvre, 14 experts de Chypre ayant participé à des formations, visites d'étude et réunions

En s'appuyant sur l'expérience des années précédentes, l'EASO a développé en 2015 d'autres mesures de soutien aux États membres ayant besoin d'une aide spéciale au niveau de leurs dispositifs d'asile et d'accueil. L'EASO a apporté une aide spéciale à la Bulgarie, à la Grèce, à l'Italie et à Chypre au moyen de plans d'aide spéciale. Cette aide a été fournie à la demande de ces États membres et conformément à l'évaluation effectuée par l'EASO, notamment sur la base des analyses réalisées dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation.

Bulgarie

Le Bureau a signé un plan d'aide spéciale avec le ministère bulgare de l'intérieur, le 5 décembre 2014, dans l'objectif d'améliorer et de renforcer le système d'asile et d'accueil en Bulgarie. Le plan d'aide spécial durera jusqu'au mois de juin 2016. En 2015, les experts de l'EASO ont aidé l'Agence nationale pour les réfugiés à développer un mécanisme de sélection et d'orientation pour les personnes ayant des besoins particuliers, à améliorer le travail social et les activités dans les centres d'accueil, à mettre à jour les fiches d'information sur les COI et les procédures opérationnelles standards, à élaborer une formation standard et un code de conduite pour les interprètes, à développer des outils d'assurance qualité pour la procédure d'asile, à concevoir une formation initiale pour les nouveaux effectifs, à créer des ateliers et des outils admissibles à un financement de l'UE et à proposer des ateliers personnalisés, y compris pour les juges. D'autres mesures d'aide ont permis aux fonctionnaires bulgares de participer activement aux réunions de coopération pratique de l'EASO dans les domaines de la qualité, des statistiques, des COI et des enfants, aux séances de formation des formateurs du programme de formation de l'EASO et à des visites d'étude destinées à échanger les bonnes pratiques.

Au total, en 2015, 31 experts issus de dix États membres ont contribué à la mise en œuvre de 20 activités dans le cadre du plan d'aide spéciale pour la Bulgarie. 49 experts bulgares ont par ailleurs participé aux réunions de coopération pratique tandis que six autres ont participé à des visites d'étude en Allemagne et aux Pays-Bas.

Grèce

Le 13 mai 2015, l'EASO et la Grèce ont conclu un nouveau plan d'aide spéciale pour une période de douze mois (jusqu'en mai 2016). Les experts de l'EASO ont apporté leur soutien dans le domaine des procédures Dublin III, participé à l'élaboration de plusieurs rapports spécifiques sur les COI et fourni une assistance à long terme dans le domaine des fonds de l'UE et d'autres ressources financières. Ils ont également apporté une aide concrète au centre de premier accueil de Moria/Lesbos au niveau du travail social et des activités

⁽¹¹⁾ https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/public/EASO_CODE_OF_CONDUCT.pdf

quotidiennes, ainsi que pour la formation du personnel grec au programme de formation de l'EASO. Les autorités grecques ont participé à plusieurs séances de formation des formateurs de l'EASO, ainsi qu'à des réunions de coopération pratique dans les domaines des COI et des statistiques/données.

Au total, en 2015, 21 experts issus de huit États membres ont contribué à la mise en œuvre de sept activités dans le cadre du plan d'aide spéciale pour la Grèce. 31 experts grecs ont par ailleurs participé aux réunions de coopération pratique de l'EASO tandis que deux autres ont participé à une visite d'étude en Allemagne.

Italie

Dans le cadre du plan d'aide spéciale pour l'Italie ⁽¹²⁾, qui prend fin le 31 mars 2016, l'EASO a apporté une aide technique et opérationnelle afin d'améliorer les instruments dont dispose l'Italie pour mettre en œuvre l'acquis de l'UE en matière d'asile. Le Bureau et l'Italie ont collaboré sur plusieurs domaines prioritaires, tels que les informations sur les pays d'origine et le soutien à long terme de l'unité italienne responsable de Dublin. 40 fonctionnaires italiens travaillant avec la commission nationale italienne du droit d'asile et ses

commissions territoriales subordonnées ont suivi la formation spécialisée de l'EASO sur les COI dispensée en juin 2015 à Rome. L'équipe des formateurs a été déployée par la commission nationale du droit d'asile à la Scuola Superiore dell'Amministrazione dell'Interno sous la forme d'une équipe d'appui de quatre membres afin de faciliter et de dispenser la séance de formation en présentiel sur le module «COI» du programme de formation de l'EASO à 40 participants.

Quatre équipes d'aide spéciale ont été déployées au premier semestre 2015 (renforcement des capacités des commissions territoriales – deux équipes déployées à Rome et Vérone, soutien de l'unité responsable de Dublin – une équipe de quatre experts chargée d'effectuer des activités de traitement conjoint, soutien dans le domaine des COI – une équipe de trois experts chargée d'élaborer une déclaration de mission complète et un plan de formation). À la suite du déploiement d'une équipe d'aide spéciale de l'EASO à la commission nationale du droit d'asile, le nom de l'unité COI italienne a été confirmé, et un format commun de réponse aux demandes de COI a été élaboré, ainsi que de nouvelles règles internes sur la formulation des réponses et orientations destinées aux juges et aux commissions



Photo 3. À l'intérieur d'un camp à Pozzallo, Italie

⁽¹²⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-SPP-Italy-ELECTR-SIGNED.pdf>

territoriales sur la marche à suivre pour demander des COI. Le soutien du renforcement des capacités dans ce domaine s'est poursuivi jusqu'en mars 2016.

Deux experts à long terme ont été déployés au second semestre 2015 dans le domaine de l'aide relative au règlement Dublin; leur travail a permis d'entamer l'utilisation d'éléments de traitement conjoint, sur la base du manuel de procédure de l'unité italienne responsable de Dublin, élaboré conjointement par l'EASO et l'Italie en mai 2015.

Chypre

La mise en œuvre du plan d'aide spéciale pour Chypre⁽¹³⁾ a débuté en juillet 2014 avec les mesures d'aide dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement ouvert. Le 1^{er} juillet 2015, le plan a été étendu jusqu'au 29 février 2016. En 2015, le plan d'aide spécial incluait les mesures suivantes: mesure CY 1: collecte de données et capacité analytique; mesure CY 2: formation à la protection internationale; mesure CY 3: identification des personnes ayant des besoins particuliers; mesure CY 4: aide aux mineurs/mineurs non accompagnés; mesure CY 5: soutien en matière d'accueil; mesure CY 6: visites d'étude; mesure CY 7: formation; mesure CY 8: soutien du renforcement des capacités de l'unité responsable de Dublin.

Au total, en 2015, 22 experts issus de huit États membres ont contribué à la mise en œuvre de 16 activités dans le cadre du plan d'aide spéciale pour Chypre. Quatre experts chypriotes ont par ailleurs participé aux séances de formation des formateurs et aux réunions de l'EASO tandis que dix autres ont participé à des visites d'étude en Allemagne et aux Pays-Bas.

4.2.2 Aide d'urgence

Principaux résultats de l'EASO en 2015
Aide d'urgence accordée à deux pays (Grèce et Italie)
Grèce: 11 experts déployés, une activité du plan opérationnel «hotspot» mise en œuvre
Italie: 17 experts déployés, trois activités du plan opérationnel de réinstallation «hotspot» mises en œuvre
272 personnes réinstallées (82 depuis la Grèce et 190 depuis l'Italie)

En 2015, l'EASO a continué de développer ses activités de soutien en faveur des États membres dont les systèmes d'accueil et d'asile subissent des pressions particulières,

en particulier la Grèce et l'Italie, et d'améliorer sa capacité à réagir rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

Grèce

Le 30 septembre 2015, l'EASO et la Grèce ont conclu un plan opérationnel «hotspot» pour une période de trois mois. Des équipes d'appui en matière d'asile ont été déployées à Lesbos afin de trouver des candidats potentiels à la relocalisation, de leur fournir des informations pertinentes sur le programme et la procédure de protection internationale et de les orienter vers le service grec pour l'asile. Le 17 décembre 2015, un amendement a été signé en vue d'étendre le plan opérationnel «hotspot», dans un premier temps, jusqu'en mars 2016, avec un renouvellement automatique jusqu'à la fin de 2016. Conformément à ce plan, les équipes d'appui en matière d'asile continueront de fournir des informations aux candidats potentiels à la relocalisation qui se trouvent à Lesbos, Samos, Chios, Leros et Kos, d'orienter les candidats intéressés vers le service d'asile, d'aider ce dernier pendant le processus d'enregistrement (sur les questions relatives à l'évaluation nationale et à l'exclusion) et la soumission des dossiers Dublin et de relocalisation (y compris au niveau de la procédure de mise en correspondance) et de fournir une aide en matière de détection des fraudes aux documents.

Au total, en 2015, 11 experts issus de 9 États membres ont participé à la mise en œuvre des mesures d'aide relevant du plan opérationnel «hotspot» pour la Grèce (mesure HEL 1 – Fourniture d'informations sur la relocalisation et orientation vers le service grec pour l'asile). À la fin de 2015, environ 4 000 personnes avaient été informées par les experts de l'EASO, et plus de 500 avaient été orientées vers le bureau régional pour l'asile de Lesbos. À la fin de 2015, 82 personnes avaient été relocalisées depuis la Grèce.

Italie

À la suite des informations envoyées aux PCN en mai 2015 dans le cadre des appels à experts de l'EASO pour le traitement conjoint des demandes d'asile en Italie, l'EASO a discuté avec les autorités policières et responsables de l'asile italiennes de l'adoption d'une série complète de mesures d'aide opérationnelle au titre de l'approche des «hotspots» de la Commission européenne et a entamé ses activités d'aide à la relocalisation dans le cadre des hotspots le 15 septembre 2015, dans le cadre de la coopération existante (plan d'aide spéciale). Une phase pilote du programme de relocalisation basé sur les hotspots a débuté à Lampedusa (hotspot), à Villa Sikanian (pôle d'enregistrement) et à Rome (pôle d'enregistrement et centre d'aide relative au règlement Dublin), confirmant

⁽¹³⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-CY-OP.pdf>

ainsi l'introduction de l'aide de l'EASO avec ces activités d'identification préalable, d'enregistrement préalable et d'orientation des demandes potentielles sortantes de prise en charge au titre du règlement Dublin en tant que phases principales de l'approche «hotspot» pour les équipes d'appui en matière d'asile du Bureau déployées en Italie.

Le 12 décembre 2015, l'EASO et l'Italie ont conclu un plan opérationnel de relocalisation «hotspot» (HROP) qui sera mis en œuvre jusqu'à la fin de juin 2016, avec la possibilité d'une prolongation. Le HROP prévoit une aide aux hotspots et aux activités de relocalisation, notamment la fourniture d'informations et l'identification préalable des candidats à la relocalisation potentiels ainsi qu'une aide à l'enregistrement des demandeurs de protection internationale (en particulier les candidats à la réinstallation).

Au total, en 2015, 33 experts issus de 17 États membres ont contribué à la mise en œuvre de trois activités d'aide à la relocalisation basées sur les hotspots en Italie. À la fin de 2015, 190 personnes avaient été relocalisées depuis l'Italie.

À la fin de 2015, l'EASO était active et soutenait le processus de relocalisation basé sur les hotspots dans deux régions: mesure IT1: Lampedusa, Vila Sikania, Rome, Milan: renforcement des capacités, identification préalable et enregistrement des demandes de protection internationale en vue de la procédure de relocalisation; mesure IT2: unité Dublin à Rome: aide à la gestion des demandes de prise en charge pour les dossiers de relocalisation.

4.3 Répartition

Les 14 et 22 septembre 2015, le Conseil a adopté respectivement les décisions (UE) 2015/1523 ⁽¹⁴⁾ et (UE) 2015/1601 ⁽¹⁵⁾, établissant des mesures provisoires dans le domaine de la protection internationale en faveur de la Grèce et de l'Italie. Ces décisions ont eu des conséquences significatives sur les activités de l'EASO, surtout en Italie et en Grèce en raison de l'approche dite des «hotspots», notamment en ce qui concerne l'aide à la relocalisation des demandeurs de protection internationale qui se trouvent en Italie et en Grèce.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux décisions, l'EASO a créé des activités spécifiques en Italie et en Grèce, prenant la forme d'une aide d'urgence et visant à aider les deux pays à mener à bien la relocalisation.

⁽¹⁴⁾ Décision (UE) 2015/1523 du Conseil du 14 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (JO L 239 du 15.9.2015, p. 146).

⁽¹⁵⁾ Décision (UE) 2015/1601 du Conseil du 22 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (JO L 248 du 24.9.2015, p. 80).

Des plans opérationnels «hotspot» ont été conclus avec les deux pays et des équipes d'appui en matière d'asile ont été déployées afin de mettre en œuvre les activités prévues par l'approche des «hotspots». À la fin de 2015, 190 personnes avaient été relocalisées depuis l'Italie et 82 depuis la Grèce.

L'EASO a prodigué des conseils à l'Italie et à la Grèce au sujet de l'amélioration et du remplissage de leurs formulaires d'enregistrement pour les demandes de protection internationale, afin de répondre aux exigences du mécanisme de relocalisation. L'EASO a conçu la procédure destinée à l'État membre de relocalisation de manière à ce que soient indiqués le nombre de personnes à relocaliser ainsi que leurs préférences et la possibilité d'accueillir des personnes particulièrement vulnérables. Le Bureau a constitué et tient à jour la liste des points de contact nationaux pour la relocalisation. Il a également élaboré une brochure d'information sur la relocalisation et donné des conseils aux autres parties prenantes au sujet de la stratégie de communication.

L'EASO continue de collaborer avec la Commission, les autres agences de l'UE concernées et les autorités grecques et italiennes afin d'améliorer en permanence les processus de relocalisation sur le terrain. L'EASO conçoit des outils qui peuvent aider les experts des États membres et les agents des autorités grecques et italiennes dans les domaines de l'accès à la procédure d'asile, de l'évaluation de la vulnérabilité, de la vérification de la nationalité et de l'exclusion. Le Bureau a étendu sa collecte de données au titre du système d'alerte précoce à la procédure de relocalisation.

En plus des activités ciblant la Grèce et l'Italie, l'EASO a également participé en 2015 à trois forums de la Commission européenne sur la réinstallation et la relocalisation et organisé deux réunions de coopération pratique en synergie avec ces forums.

4.4 Activités de traitement conjoint

L'EASO a réalisé en 2015 plusieurs projets pilotes sur le traitement conjoint, notamment dans le cadre de la task-force pour la Méditerranée. À la suite de cette expérience, le Bureau a voulu réaliser en 2015 une évaluation des projets et rédiger un manuel sur le traitement conjoint. En outre, d'autres activités de traitement conjoint qui avaient été préparées en 2014 ont été lancées et achevées en 2015: un projet pilote sur les demandes d'asile (pays d'accueil: Pologne; terminé en février), un projet pilote sur le processus de décision en matière d'asile (pays d'accueil: Pays-Bas; terminé en mars) et un projet pilote sur l'évaluation de la vulnérabilité (pays d'accueil: Royaume-uni; terminé en juin).

L'EASO a réalisé une évaluation des résultats de ces projets pilotes sur le traitement conjoint. Deux ateliers pratiques ont été organisés, avec la participation des experts déployés au sein des équipes d'appui en matière de traitement conjoint. Le rapport de l'EASO sur les activités liées au traitement conjoint ainsi qu'un manuel de l'EASO sur le traitement conjoint ont été rédigés et finalisés à la suite de ces réunions.

En 2015, dans le contexte de la crise migratoire, d'autres activités de traitement conjoint de grande envergure ont été lancées par le Bureau en Grèce et en Italie (voir le point 4.2.2 ci-dessus).

4.5 Synergies entre l'asile et la migration

L'EASO a pour objectif de favoriser la cohérence de la mise en œuvre des activités dans les domaines de l'asile et de la migration, notamment en ce qui concerne le retour des demandeurs d'asile refusés. Cet aspect est essentiel pour un système d'asile efficace. L'EASO étudie les possibilités d'échanger des informations et les meilleures pratiques dans le but de rationaliser les éléments en rapport avec le retour des demandeurs d'asile refusés, en étroite collaboration avec le groupe d'experts sur le retour du réseau européen des migrations (REG REM).

En 2015, l'EASO a participé aux réunions pertinentes sur le retour organisées par le groupe d'experts sur le retour du REM, le réseau européen pour la réintégration (ERIN), Frontex et l'initiative commune de soutien sur le retour. La première réunion sur le processus suivant le rejet d'une demande de protection internationale a été reportée au 1^{er} trimestre 2016.

4.6 Accueil et intégration

En 2014, l'EASO a commencé à renforcer ses capacités internes afin d'aider les États membres au niveau de leurs systèmes et conditions d'accueil. À cet effet, des synergies ont été développées avec des réseaux d'experts compétents dans le domaine, notamment avec l'European Platform of Reception Agencies (EPRA).

Une réunion de coopération pratique entre experts sur les systèmes et conditions d'accueil avec l'EPRA s'est tenue à Malte en juin 2015 et, en décembre 2015, l'EASO a participé au cycle entier de la réunion de l'EPRA à Bruxelles et présenté les premiers résultats de sa collecte de données sur l'accueil et du programme pilote de formation du module «Accueil».

Une collecte de données sur l'accueil a débuté dans le cadre de la phase III du système d'alerte précoce (voir le point 5.3 ci-après).

L'EASO élabore également un manuel sur les plans d'urgence, reprenant les meilleures pratiques des États membres de l'UE pour créer un plan d'urgence permettant de gérer les flux migratoires importants et disproportionnés. Ce manuel est basé sur un mécanisme d'urgence déjà mis au point par le Bureau et donnant une idée des mesures que les États membres peuvent prendre en cas d'urgence. Une réunion d'experts a été organisée en 2015 pour l'élaboration de ce manuel, qui sera finalisé et publié en 2016 après avoir été complété par le Bureau et avoir reçu la validation du groupe de base d'experts des États membres. En 2015, l'EASO et l'Irlande ont analysé, avec les autres États membres, les réponses à un questionnaire spécifique publié par le réseau européen des migrations (REM) à ce sujet. Il a été convenu que l'élaboration d'un tel manuel dans le cadre du RAEC encouragerait la coopération pratique et les échanges de meilleures pratiques, fournirait des outils d'urgence communs pour les États membres qui n'ont pas encore mis en place un plan d'urgence et apporterait des orientations en vue d'améliorer les plans d'urgence nationaux existants.

En ce qui concerne l'intégration, l'EASO a été invité pour la première fois, lors de la réunion des points de contact nationaux pour l'intégration (PCNI) de mars 2015, à se présenter et à échanger des points de vue avec les PCNI. Un retour d'informations préliminaire a été transmis par les États membres au sujet d'une éventuelle implication de l'EASO dans ce domaine.

L'EASO s'appuiera par ailleurs sur les initiatives existantes et développera, conformément à l'agenda européen en matière de migration, son réseau EU+ sur l'accueil.

5. Aide à l'information et à l'analyse

5.1 Système d'information et de documentation (SID)

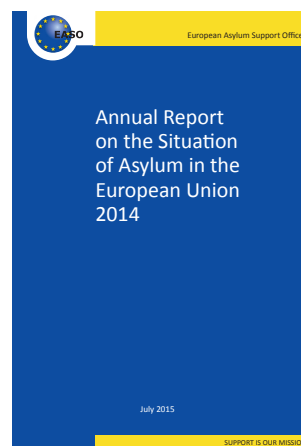
En 2014, l'EASO s'est attelé à la mise au point d'un système combiné de gestion des contenus et de base de données – le système d'information et de documentation (SID) – sous forme d'un outil informatique destiné à offrir un aperçu détaillé et actualisé du fonctionnement pratique du RAEC. Le SID a pour vocation de devenir une bibliothèque consultable qui fournit un aperçu exhaustif de la manière dont les différents pays de l'UE+ mettent en œuvre chaque étape clé de la procédure d'asile. Ces éléments clés incluent: l'accès à la procédure, la demande de protection internationale, les procédures de Dublin, la décision en première instance, la décision en seconde instance, l'accueil et la détention, le retour et le contenu de la protection/l'intégration. Un réseau SID d'experts issus des États membres devrait être constitué pour valider les informations figurant dans le SID et les actualiser régulièrement, de manière à permettre aux utilisateurs de consulter, de comparer et d'analyser les pratiques des différents pays de l'UE en matière d'asile.

L'EASO a créé une version pilote du SID, présentée au conseil d'administration et au forum consultatif. En 2015, le développement de ce système s'est poursuivi avec la finalisation de la structure et des fonctionnalités de l'outil. Le Bureau y a ajouté un premier contenu couvrant les principales étapes du processus d'asile dans tous les pays de l'UE+, en tenant compte des informations recueillies par les sources, telles que la matrice de la qualité de l'EASO, les rapports du REM, les contributions au rapport annuel sur la situation en matière d'asile (y compris du HCR et de la société civile) et les informations tirées des sites internet et bases de données nationaux. Une réunion a été organisée avec le réseau des membres des cours et tribunaux de l'EASO afin de discuter de l'intégration des jurisprudences nationales dans le SID. Enfin, une réunion de lancement du réseau SID (à laquelle ont participé des représentants de 16 pays de l'UE+) s'est tenue à l'EASO en janvier 2016. Le réseau poursuivra la validation du contenu du SID de manière à garantir l'exactitude des informations y figurant et à contribuer à l'élaboration d'un système.

5.2 Rapport annuel 2014 sur la situation en matière d'asile dans l'UE

En 2015, l'EASO a publié son quatrième rapport annuel de référence, le *Rapport annuel 2015 sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne* ⁽¹⁶⁾. Le rapport fournit une vue d'ensemble complète de la situation de l'asile au sein de l'UE, en examinant les demandes de protection internationale, en analysant les données relatives aux demandes et aux décisions et en se concentrant sur certains des principaux pays d'origine des demandeurs. Le rapport se focalise particulièrement sur trois flux révélant les fortes différences entre les demandeurs d'asile au sein de l'UE: les flux issus de la Syrie, de la Russie et des pays des Balkans occidentaux.

Le rapport a également mis en lumière les principales avancées sur le plan des politiques nationales/européennes, des changements législatifs et de la jurisprudence. Conformément au règlement (CE) n° 862/2007, Eurostat constitue la principale source de données statistiques utilisées pour le rapport annuel. L'EASO coopère avec Eurostat au niveau de la conformité, des rappels et de la cohérence des ensembles de données publiés sur son site internet à des fins d'assurance qualité. Les données rassemblées par le Bureau grâce au système de collecte de données ont livré des renseignements supplémentaires qui permettront de consolider l'analyse déjà réalisée dans le rapport et d'accroître le nombre de références statistiques dans les sections thématiques. Par ailleurs, les 28 États membres, le HCR et 15 organisations de la société civile ont apporté leurs contributions au rapport.



Le rapport annuel a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO le 8 juin 2015 et a été présenté au public à Bruxelles le 8 juillet, lors d'une conférence ouverte aux États membres et à la société civile qui a accueilli quelque 120 participants. Il a par ailleurs été traduit en cinq langues (allemand, anglais, espagnol, français et italien) pour promouvoir sa large diffusion.

⁽¹⁶⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Annual-Report-20142.pdf>

5.3 Système d'alerte précoce et de préparation

Principaux résultats de l'EASO en 2015
4 rapports trimestriels
12 rapports mensuels d'analyse des tendances publiés en 10 jours
12 aperçus mensuels
10 contributions au bulletin d'information de l'EASO sur les dernières tendances en matière d'asile
12 rapports généraux hebdomadaires sur la situation en matière d'asile dans l'UE+ (depuis la semaine 40)
4 rapports sur le mécanisme de suivi de la libéralisation du régime des visas (depuis juillet 2015)
3 réunions du réseau du groupe pour la fourniture de statistiques
Lancement des rapports hebdomadaires sur la réinstallation en octobre 2015
Début de la collecte d'indicateurs pour la phase III du système d'alerte précoce en septembre 2015 (accès à la procédure, Dublin, accueil, retour)
7 analyses des risques et rapports ad hoc
Lancement du programme de recherche de l'EASO sur les facteurs de répulsion et d'attraction dans la migration liée à l'asile

L'EASO a poursuivi sa collecte de données dans le cadre de son système d'alerte précoce et de préparation. L'article 33 de la refonte du règlement de Dublin prévoit la création d'un mécanisme européen d'alerte précoce, de préparation et de gestion de crise avec un rôle clé pour l'EASO au niveau de la fourniture d'informations. Dans ce cadre, le système d'alerte précoce et de préparation de l'EASO se veut un élément fondamental de ce mécanisme et vise à assurer une surveillance précise, exhaustive et en temps opportun du fonctionnement pratique du RAEC grâce à une collecte de données opérationnelles en temps utile. Les pays de l'UE+ – les 28 États membres de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse – fournissent chaque mois des données à l'UE, dans un délai de 15 jours civils après la fin du mois de référence.

Conformément au processus convenu, le système d'alerte précoce et de préparation devrait être développé par étapes. En 2015, le lancement de la phase III du système d'alerte précoce a été préparé. La collecte de données relative à la phase III a débuté le 15 septembre 2015. Parmi les autres indicateurs figuraient les cas «autrement clôturés», l'accès à la procédure, l'accueil, le retour et le règlement Dublin. Si la majorité des États ont fourni des données dès le

début de la phase III, plusieurs autres ont eu – comme prévu – des difficultés pour fournir des informations sur certains indicateurs, car il leur a fallu du temps pour adapter leurs systèmes informatiques nationaux et mettre en place une coordination nationale, certaines informations devant être obtenues auprès d'autres agences/ministères. Le niveau de conformité devrait dès lors s'améliorer progressivement dans le courant de 2016. Les cas «autrement clôturés», le règlement Dublin et l'accueil sont les domaines pour lesquels la conformité a été la plus élevée, tandis que la fourniture de données pour l'accès à la procédure et le retour s'est avérée trop difficile pour plusieurs États.

En 2015, l'EASO a publié 12 rapports mensuels d'analyse des tendances, 12 aperçus mensuels, trois rapports trimestriels⁽¹⁷⁾ et sept rapports ad hoc (à savoir des notes sur l'alerte précoce, des mises au point sur la situation et des évaluations d'impact). Si certains de ces documents étaient limités à l'UE et destinés aux membres du conseil d'administration, le Bureau a également apporté dix contributions sur les dernières tendances en matière d'asile pour son bulletin d'information, un document public largement diffusé. Depuis juillet 2015, l'EASO a publié quatre rapports sur le mécanisme de suivi de la libéralisation du régime des visas. En outre, durant la semaine 40, l'EASO a commencé à publier des rapports généraux hebdomadaires sur la situation en matière d'asile dans l'UE+, afin de fournir des informations actuelles et ponctuelles sur la crise migratoire. 12 rapports hebdomadaires ont été publiés en 2015 pour une utilisation restreinte.

En 2015, l'EASO a élaboré et/ou mis à jour plusieurs rapports ad hoc. Les rapports sur l'Ukraine et l'Érythrée ont été mis à jour. Un rapport sur la libéralisation des visas pour l'Ukraine a été élaboré. Une analyse des risques liés à la libéralisation des visas pour la Turquie a été réalisée et mise à jour pendant l'année. L'analyse des risques liés à la libéralisation des visas pour la Géorgie a également été mise à jour. Le rapport «Demandeurs d'asile originaires des Balkans occidentaux: analyse comparative des tendances, des facteurs de répulsion et d'attraction et des réponses apportées» a été mis à jour.

Trois réunions ont été organisées avec les membres du GPS. La première visait à discuter de la faisabilité de la proposition pour la phase III, la deuxième à discuter de l'application des indicateurs de la phase III et la troisième à contrôler la première fourniture de données de la phase III de la collecte de données.

Afin de mieux comprendre les afflux migratoires et, ainsi, d'améliorer la qualité des analyses et de renforcer les capacités à formuler des scénarios prospectifs, l'EASO a lancé un programme de recherche sur les facteurs de répulsion et d'attraction de la migration «forcée».

⁽¹⁷⁾ <https://easo.europa.eu/asylum-trends-analysis/quarterly-report/>

L'idée a été abordée lors de plusieurs réunions du conseil d'administration et, compte tenu du large enthousiasme qu'elle a suscité, une activité spécifique a été incluse dans la section 4.3 du programme de travail 2015. Le programme de recherche devrait aboutir à terme à la création d'un modèle validé de façon empirique, présentant l'importance relative des différents facteurs clés de répulsion et d'attraction qui déterminent la migration liée à l'asile pour certains flux typiques. L'EASO a recruté en octobre 2015 un agent de niveau adéquat, responsable à plein temps de la gestion du programme; celui-ci travaille au sein du centre d'information, de documentation et d'analyse.

Compte tenu de la complexité du sujet, ce projet a été conçu comme un programme pluriannuel global, de grande envergure, qui sera mis en œuvre étape par étape. L'EASO ne disposant pas des ressources humaines nécessaires pour mener à bien un programme de recherche aussi important au niveau interne, les services de recherche feront l'objet d'un appel d'offres public par lots afin de trouver des contractants qui effectueront le travail et fourniront les principaux produits demandés. L'appel d'offres relatif au premier lot – une analyse de la littérature recensant tous les grands facteurs de répulsion et d'attraction – a été publié en septembre et

attribué en octobre 2015. L'invitation à soumissionner pour le deuxième lot – une enquête méthodologique des modèles de migration empiriques existants – a été publiée en décembre 2015. Quatre propositions valides ont été reçues; leur évaluation devait débuter en janvier 2016.

Dans le cadre de ses efforts visant à mieux comprendre les flux migratoires liés à l'asile et dans l'exercice de son mandat d'organisme de l'UE fournisseur d'informations sur les COI aux États membres et aux autres parties prenantes institutionnelles, l'EASO a lancé, aux troisième et quatrième trimestres, un projet pilote relatif à l'externalisation de la collecte et de l'analyse d'informations qualitatives en rapport avec les facteurs d'attraction dans les principaux pays d'origine. Le produit de ce projet sera une série de rapports mensuels de renseignements sur trois pays pendant six mois. Ces rapports alimenteront les produits analytiques et la recherche COI de l'EASO et seront également distribués aux réseaux de contacts externes au Bureau. L'appel d'offres relatif aux rapports de renseignements sur les pays a été attribué en novembre 2015. Les travaux préparatoires ont débuté en décembre 2015, mais les rapports seront livrés à partir de janvier 2016.

6. Aide aux pays tiers

L'aide de l'EASO aux pays tiers s'aligne sur la stratégie d'action extérieure de l'EASO ⁽¹⁸⁾, elle-même conforme aux politiques et priorités globales de l'UE en matière de relations extérieures, et plus particulièrement à l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), à la politique européenne de voisinage (PEV) et à la stratégie d'élargissement de l'Union européenne. La stratégie et les activités menées par l'EASO dans ce domaine sont basées sur l'idée que, dans le domaine des migrations et de l'asile, les dimensions intérieure et extérieure sont étroitement liées. Il est donc impossible d'aborder la question sans prendre en compte la coopération avec des pays tiers.

6.1 Dimension externe

Le travail de l'EASO a pour but de contribuer à la dimension extérieure du RAEC, en accord avec la Commission européenne et dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE.

Dans ce contexte, le Bureau a participé à un projet financé par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et portant sur la contribution de la Jordanie au travail de l'EASO et sur celle du Maroc et de la Tunisie au travail de l'EASO et de Frontex. Le projet a été lancé le 1^{er} mars 2014. Il a été étendu jusqu'à la fin de juin 2016. Il favorise une meilleure compréhension de la fonction, des opérations et des activités de l'EASO et de Frontex et du rôle joué par les États membres de l'UE. Il recense et évalue les besoins de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie en matière d'assistance technique ainsi que la pertinence des outils de l'EASO et de Frontex en vue de leur adaptation éventuelle. Ce projet s'adresse aux autorités en charge de l'asile et de la gestion des frontières, toutes deux dotées de responsabilités opérationnelles (y compris les ministères des affaires étrangères, les ministères de l'intérieur et les ministères de la justice) ainsi qu'aux autorités pratiquant des activités d'appui (telles que l'échange d'informations, le renforcement des capacités, la coopération internationale et d'autres activités juridiques).

La mise en œuvre du projet s'est poursuivie en 2015. Au total, 14 activités ont été mises en œuvre en 2015, dont trois visites d'étude des fonctionnaires des pays en Espagne, au Royaume-Uni et en France, un séminaire pour les membres du Parlement marocain et un séminaire thématique en Jordanie, ainsi que deux visites d'étude de l'EASO en Jordanie et en Tunisie. Des fonctionnaires des trois pays ciblés ont participé à une

formation des formateurs sur le RAEC à Malte, ainsi qu'à d'autres formations de l'EASO sur l'inclusion, l'exclusion, l'évaluation des preuves et les techniques d'entretien.

Le Bureau a par ailleurs mis en œuvre des activités dans le cadre de son réseau de dimension extérieure, établi en 2014 afin d'instaurer un échange et de partager les informations avec les États membres, la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure, les agences JAI compétentes et les organisations internationales. L'EASO a organisé deux réunions de dimension extérieure, ainsi qu'un atelier sur les compétences de communication dans le cadre de la dimension extérieure. L'atelier a été facilité par un expert externe de la communication multiculturelle dans le but de développer les compétences de communication multiculturelle des experts déployés au niveau de la dimension extérieure. Plusieurs nouveaux domaines ont été couverts, et les experts ont pu acquérir de nouvelles techniques et de nouvelles connaissances en matière de communication interculturelle.

L'EASO a également organisé, dans l'exercice de son mandat relatif à la dimension extérieure, deux ateliers-formations régionaux: la formation à Vienne portait sur l'évaluation des preuves, et les participants étaient pour l'essentiel des ressortissants de pays tiers, principalement des Balkans occidentaux et de Tunisie; la formation à Istanbul, exclusivement destinée aux ressortissants de pays tiers et consacrée aux trois modules de base de l'EASO «Inclusion», «Techniques d'entretien» et «Évaluation des preuves», a été suivie par des fonctionnaires d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc et de Tunisie. Par ailleurs, lorsque des places étaient disponibles, des fonctionnaires des pays des Balkans occidentaux ont assisté à plusieurs formations de l'EASO à Malte, Bruxelles et Tallinn. Des traductions des formations de l'EASO en croate (module «Techniques d'entretien»), en français (module «RAEC») et en arabe (manuels de l'EASO, etc.) ont été entamées.

Durant l'année 2015, l'EASO a suivi l'évolution de la situation sur la route des Balkans occidentaux. En réponse à la déclaration adoptée lors de la réunion des dirigeants sur les flux de réfugiés le long de la route des Balkans occidentaux, l'EASO a mis en place les actions suivantes: un point de contact de l'EASO a été désigné au sein du centre d'appui opérationnel; un projet de plan d'action/plan d'action interne de l'EASO a été élaboré; des missions ont été organisées dans les pays des Balkans occidentaux (ancienne République yougoslave de Macédoine et Serbie) pour des réunions avec les autorités; le Bureau a participé et contribué aux vidéoconférences régulières avec les pays situés le long de la route des Balkans occidentaux et d'autres parties

⁽¹⁸⁾ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-External-Action-Strategy.pdf>

intéressées, présidées par le cabinet du président Juncker, ainsi qu'aux aperçus hebdomadaires de la situation et des dernières tendances en matière d'asile.

Enfin, l'EASO a poursuivi son travail visant à soutenir la mise en œuvre des programmes de protection et de développement régional (PPDR). L'EASO a participé aux missions du PPDR Afrique du Nord en Algérie, au Maroc, et en Tunisie. Il a également fait partie de la task-force pour le PPDR Afrique du Nord. L'EASO a assisté à la réunion du comité de pilotage du PPDR Afrique du Nord qui a eu lieu à Rome le 20 octobre 2015 et soumis une proposition de projet au titre de ce PPDR, après consultation des États membres de l'UE. La proposition de projet de l'EASO attend toujours que des fonds soient disponibles. Le Bureau a également assisté au sommet de La Valette, les 11 et 12 novembre 2015, et a par la suite reçu la qualification d'acteur pertinent du renforcement des capacités des pays d'origine, de transit et de destination, y compris au niveau de la formation.

6.2 Réinstallation

Dans le domaine de la réinstallation, l'EASO entend jouer un rôle de coordination en favorisant l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les pays de l'UE+, ainsi que dans d'autres actions. L'EASO s'attache, en coopération avec le HCR et l'OIM, à promouvoir la coordination entre les pays de l'UE+ pour la réalisation des objectifs de réinstallation convenus, non seulement en termes de soumissions, mais aussi en termes de départs effectifs vers l'UE. Dans le domaine de la réinstallation, l'EASO travaille en étroite collaboration avec le HCR et l'OIM et entend renforcer le rôle de l'UE à cet égard.

Dans la droite ligne de cet objectif, l'EASO a formulé en 2015 une proposition pour la collecte de données et d'informations opérationnelles sur la réinstallation.



Photo 4. Point de presse en marge du sommet de La Valette 2016.



Photo 5. Les analystes de données de l'EASO interprètent les tendances migratoires.



Photo 6. Volker Türk, haut-commissaire assistant du HCR chargé de la protection, pendant la conférence sur les cinq ans de l'EASO

La proposition a été envoyée aux pays de l'UE+ pour commentaires en décembre 2015 et la collecte de données a commencé au début de 2016.

Par ailleurs, l'EASO a discuté de l'éventuelle conception d'un outil de formation sur la réinstallation lors de la réunion des PCN pour la formation en mai 2015. Après des consultations avec les États membres, d'autres domaines ont été définis comme prioritaires pour l'élaboration d'outils de formation en 2015. La réinstallation demeure néanmoins un domaine d'intérêt pour les activités de formation des prochaines années, qui seront élaborées soit directement par l'EASO, soit en partenariat avec les acteurs concernés.

L'EASO a participé activement au troisième forum de la réinstallation et de la répartition et, le 2 octobre 2016, à la suite de ce forum, il a organisé un atelier sur la réinstallation axé sur les nouveaux pays de réinstallation. L'EASO a également participé à un atelier inaugural du projet EU-FRANK mené par la Suède ainsi qu'à la consultation tripartite annuelle sur la réinstallation (ATCR).

7. Cadre, réseau et organisation de l'EASO

7.1 Conseil d'administration

Principaux résultats de l'EASO en 2015

Trois réunions du conseil d'administration organisées

Dix décisions adoptées

Le conseil d'administration est l'organe de l'EASO chargé de l'administration et de la planification. En 2014, il était composé de 31 membres et observateurs (un membre par État membre, à l'exception du Danemark qui est invité en qualité d'observateur, deux membres de la Commission européenne et un membre sans droit de vote du HCR). Des représentants des pays associés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) ont par ailleurs été invités à participer aux réunions du conseil d'administration en tant qu'observateurs. En outre, Frontex a été régulièrement invitée à prendre part aux débats du conseil d'administration qui relèvent de son domaine de compétence, notamment en ce qui concerne la situation en matière d'asile dans l'Union européenne et le système d'alerte précoce et de préparation.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, en mars, en juin et en septembre 2015. Lors de sa réunion de juin, le conseil d'administration a choisi M. David Costello, membre irlandais, en tant que vice-président.

En 2015, le conseil d'administration a adopté les documents et décisions suivants:

- adoption du budget 2015 de l'EASO;
- révision de la décision n° 8 du conseil d'administration relative au profil et au nombre total d'experts à prévoir pour les équipes d'appui en matière d'asile;
- amendements 1 et 2 du programme de travail 2015 de l'EASO;
- programme de travail 2016;
- amendement 1 du programme de travail 2016 de l'EASO;
- budget 2016 de l'EASO et tableau des effectifs 2016;
- rapport général annuel 2014;
- rapport d'activité annuel consolidé 2014;
- rapport annuel 2014 sur la situation en matière d'asile dans l'UE;
- avis du conseil d'administration sur les comptes annuels définitifs pour l'exercice 2014.

En 2015, le conseil d'administration de l'EASO a poursuivi ses discussions stratégiques sur la gestion pratique du RAEC, notamment au sujet du traitement conjoint, des taux de reconnaissance, du plan d'action en dix points et de l'agenda européen en matière de migration, des diasporas et d'autres thèmes en rapport avec la situation de l'asile dans l'UE. Les membres et représentants ont discuté des tendances, des défis et des bonnes pratiques en la matière.

Le conseil d'administration a débattu des progrès liés à la mise en œuvre des activités dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration, de la task-force pour la Méditerranée et des mesures d'aide de l'EASO en faveur de la Bulgarie, de la Grèce, de l'Italie et de Chypre. Une attention particulière a été portée à la formation et au perfectionnement professionnel, aux processus de gestion de la qualité ainsi qu'aux COI et au développement du portail COI.

Concernant le système d'alerte précoce et de préparation, le conseil d'administration a discuté de la mise en œuvre de la phase III du processus et a reçu les rapports mensuels et trimestriels sur l'asile. Enfin, le conseil d'administration de l'EASO a reçu, lors de chaque réunion, les dernières informations sur la situation de l'évaluation externe de l'EASO, finalisée en décembre 2015.

7.2 Réseau de coopération de l'EASO

7.2.1 Coopération avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne

Résultats de la coopération de l'EASO avec les institutions européennes en 2015

Réunions régulières avec la Commission européenne

Une visite à haut niveau organisée avec la Commission européenne

Participation à la réunion des dirigeants des Balkans occidentaux et au sommet de La Valette

Cinq réunions conjointes de comités de contact

L'EASO agit dans le respect des politiques et du cadre institutionnel de l'UE. En 2015, l'EASO a soumis au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne (entre autres) son

programme de travail annuel, son rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE, son rapport d'activité annuel et ses comptes définitifs.

En relation avec la Commission européenne, des réunions et des vidéoconférences bilatérales régulières ont été organisées entre l'EASO et la Commission à différents niveaux. La coopération structurée a été poursuivie avec la Commission européenne, cette dernière étant membre officiel du conseil d'administration de l'EASO. Le commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos, s'est rendu à l'EASO pour discuter du rôle de celui-ci dans le régime d'asile européen commun et des dernières tendances en matière d'asile.

Les relations entre l'EASO et la DG Affaires intérieures ont été développées. Le Bureau a étroitement collaboré avec elle sur des questions administratives ainsi que sur des questions opérationnelles et de politique. L'EASO a continué de collaborer étroitement avec la Commission en organisant des réunions conjointes de comités de contact et des réunions consécutives à celles-ci.

L'EASO a en outre participé régulièrement aux réunions du comité de pilotage du REM ainsi qu'aux réunions des PCN et a collaboré à la publication de leurs rapports annuels respectifs au niveau des statistiques et du glossaire, ainsi qu'au groupe d'experts sur le retour du REM.

En 2015, l'EASO a également renforcé sa coopération avec la DG Développement et coopération – EuropeAid au sujet de la mise en œuvre du projet IEPV et avec Eurostat au sujet de la collecte de données sur l'asile. Il a également encouragé en 2015 la coopération régulière avec la DG Budget concernant les aspects budgétaires et financiers et avec la DG Ressources humaines et sécurité en ce qui concerne les ressources humaines.

Concernant le Conseil de l'Union européenne, le Bureau a participé à la réunion des dirigeants des Balkans occidentaux, au sommet de La Valette, aux réunions du Conseil des ministres «Justice et affaires intérieures» et du Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA) ainsi qu'à des réunions de groupes de travail à haut niveau.

L'EASO a participé à quatre réunions du Parlement européen en fournissant des fiches d'information sur les tendances et des analyses ainsi qu'en présentant son rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE et son rapport d'activité annuel 2014. Il a également organisé au mois de juin une journée d'information sur l'EASO au sein du Parlement européen à Bruxelles, à l'occasion de laquelle il a fourni du matériel d'information sur ses activités.

7.2.2 Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales

Résultats de la coopération de l'EASO avec le HCR et d'autres organisations internationales en 2015

Réunion à haut niveau avec le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés

Visite du D' Volker Türk, haut-commissaire assistant du HCR chargé de la protection

Visite du secrétaire général de l'OSCE, M. Lamberto Zannier

Participation régulière aux réunions de la CDGSI et des CIG

Dans l'exercice de son mandat, le Bureau a, en 2015, travaillé en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes. L'EASO et le HCR ont signé un accord de travail en 2013 qui favorisait et renforçait leur coopération dans tous les domaines couverts par le règlement de l'EASO. En 2015, cette coopération a essentiellement porté sur les domaines de la formation, des processus de qualité, de l'analyse des tendances, des mineurs non accompagnés, de la réinstallation, de la dimension extérieure du RAEC, de l'aide spéciale et de l'aide d'urgence, y compris la relocalisation depuis la Grèce et l'Italie. Le D' Volker Türk, haut-commissaire assistant du HCR chargé de la protection, a prononcé un discours liminaire lors de la conférence de l'EASO, et le HCR a accueilli une consultation de hauts dirigeants en juillet 2015. Le HCR a participé au conseil d'administration de l'EASO en tant que membre sans droit de vote et a partagé des fiches d'information. Le bureau de liaison permanente du HCR auprès de l'EASO, basé à Malte, a par ailleurs activement participé aux activités mises en œuvre par le Bureau tout au long de l'année, facilitant ainsi la coopération entre le HCR et l'EASO.

Le secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, a rendu visite à l'EASO en novembre 2015. L'EASO a également préservé des liens étroits avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes en matière d'asile, telles que le Conseil de l'Europe, la conférence des directeurs généraux des services d'immigration (CDGSI), les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations (CIG) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'EASO a également procédé régulièrement à des échanges de vues avec le Conseil de l'Europe et l'OIM et contribué à leurs travaux. Le Bureau a par ailleurs participé aux réunions du comité de pilotage ainsi qu'à des conférences et ateliers de la CDGSI. Sur la base d'un

échange de courriers, il a en outre régulièrement pris part aux groupes de travail des CIG, et son directeur exécutif a participé au cycle entier de consultations.

7.2.3 Coopération avec les agences de l'UE et les agences JAI

Chiffres clés de la coopération de l'EASO avec les agences de l'UE et les agences JAI en 2014
Participation à trois réunions du groupe de contact avec les agences JAI
Participation à deux réunions des directeurs des agences JAI
Organisation de la réunion des attachés de presse et multiplicateurs de communication
Participation à quatre réunions du réseau des agences de l'UE

Durant l'année 2015, l'EASO a poursuivi ses contacts mutuels et relations bilatérales avec les agences JAI, notamment via les canaux de la coopération interagences JAI. À la suite d'arrangements de travail spécifiques avec Frontex, la FRA et l'eu-LISA, des activités bilatérales seront mises en œuvre comme précisé ci-après.

En 2015, les agences JAI ont maintenu des contacts formels et informels permanents et organisé des réunions régulières sur leurs activités. L'EASO a contribué à la préparation du rapport final sur les activités de coopération des agences JAI en 2015.

Dans le cadre du réseau plus vaste des agences décentralisées de l'UE, le Bureau a activement participé en 2015 à deux réunions des directeurs d'administrations et d'agences et a apporté des contributions à diverses consultations et enquêtes.

7.3 Forum consultatif

Coopération de l'EASO avec le forum consultatif en 2015
100 organisations consultées sur différents domaines d'activité de l'EASO
Participation de 60 organisations à la conférence sur les cinq ans de l'EASO et du RAEC
120 participants à la conférence de lancement du rapport annuel de l'EASO
100 participants à la 5^e séance plénière du forum consultatif

Le forum consultatif de l'EASO est un moyen d'échanger des informations et de mettre en commun des connaissances entre l'EASO, les organisations de la société civile et les entités pertinentes intervenant dans le domaine de la politique d'asile. Le forum

consultatif de l'EASO a été créé en 2011. La société civile intervenant dans le domaine de l'asile se caractérise par un nombre considérable d'organisations différentes et actives, qui jouent un rôle clé dans le débat sur la politique et les pratiques en matière d'asile aux niveaux national et européen ainsi que dans leur mise en œuvre à proprement parler, par le biais de diverses activités. Certaines organisations ont par ailleurs largement contribué à promouvoir l'équité et la précision des procédures d'asile, notamment en permettant de porter certaines affaires devant la CJUE et la CEDH.

En 2015, l'EASO a renforcé sa relation avec la société civile, et le forum consultatif compte à présent 80 organisations membres. L'EASO a consulté et impliqué des organisations de la société civile dans différents domaines de ses activités, notamment des membres du groupe de référence participant à l'élaboration et à la mise à jour des modules de formation de l'EASO. L'EASO a pris note avec satisfaction des observations transmises par la société civile sur son programme de travail 2015 ainsi que sur son rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne et son rapport annuel d'activité. Le rapport a été dévoilé le 8 juillet 2015 lors d'un événement spécial de diffusion et de discussion organisé à Bruxelles et auquel ont participé un grand nombre d'organisations de la société civile. Au moyen d'un appel à contributions publié sur le site internet du Bureau en 2015, le directeur exécutif a invité les membres du forum consultatif à lui fournir des renseignements sur les activités qu'ils avaient développées durant l'année et qui avaient contribué à leurs yeux à la mise en œuvre du RAEC. L'EASO a pris en considération l'ensemble des contributions pertinentes reçues de la part de la société civile et en a tenu compte dans ses rapports.

Tout au long de l'année, des experts de la société civile ont été invités à participer à des événements organisés par l'EASO. En 2015, plusieurs organisations ont été directement impliquées dans les travaux de l'EASO. Un espace consacré au forum consultatif facilite les consultations. Un calendrier de consultation est publié tous les trimestres sur le site internet de l'EASO. L'EASO a publié neuf lettres d'information en 2015, contenant également des comptes rendus des réunions et des ateliers de l'EASO afin de veiller à ce que la société civile ait accès aux informations. Le 30 novembre 2015, l'EASO a organisé à La Valette la cinquième réunion plénière de son forum consultatif⁽¹⁹⁾, à laquelle plus de 100 représentants de 45 organisations ont participé.

⁽¹⁹⁾ <https://easo.europa.eu/easo-consultative-forum/registration/>

7.4 Communication

Principaux résultats de l'EASO en 2015
En 2015, l'EASO a triplé sa présence dans la presse
Il a répondu à plus de 1 800 demandes d'informations
Il a créé un réseau de journalistes travaillant dans le domaine de l'asile
Il a organisé une journée d'information sur l'EASO dans les États membres
Il a effectué plus de 100 entretiens de haut niveau

Conformément à sa stratégie de communication, l'EASO entreprend une vaste série d'activités de communication en utilisant différents canaux afin de promouvoir le rôle, les valeurs, les activités et les travaux de l'Agence.

Le site internet de l'EASO sera la pièce maîtresse de ses efforts de communication. Parmi les autres canaux utilisés figurent la presse écrite et audiovisuelle, la participation à des événements (tels que les Open Days de l'UE, des auditions publiques et d'autres événements, dont des grandes occasions importantes d'un point de vue politique), les présentations et expositions du travail et des activités de l'EASO, les publications et rapports, le bulletin d'information mensuel de l'EASO, les communiqués de presse ainsi que les coupures de presse quotidiennes (à usage interne).

En 2015, le site internet de l'EASO a enregistré une hausse de 30 % de ses consultations. Dix éditions du bulletin d'information ont été publiées, et le nombre des abonnés a augmenté de 36 % par rapport à 2014.

L'EASO a triplé sa présence dans la presse. Dix communiqués de presse ont été publiés, et plus de 100 entretiens ont été organisés depuis janvier 2015. L'EASO a suivi sa couverture médiatique au quotidien et publié 42 de ses plus importants articles relatifs à ses activités sur son site internet. Au total, en 2015, plus de 2 000 articles sur l'EASO ont été enregistrés dans les archives de presse.

Un réseau de journalistes a été créé, composé de 35 journalistes, constituant le groupe de base, auxquels viennent s'ajouter 76 journalistes supplémentaires. Une réunion du réseau à laquelle ont assisté 19 participants a été organisée le 1^{er} juin 2015. Une réunion des multiplicateurs de communication de l'EASO s'est également tenue le 30 mars 2015. 18 participants externes y ont participé et proposé des idées et des retours d'information qui ont été pris en compte dans les activités de proximité de l'EASO. Ces retours d'information ont été intégrés aux activités de sensibilisation du Bureau.

Une journée d'information a été organisée le 19 juin 2015 dans les États membres. 17 bureaux d'information

ont été mis en place dans les pays de l'UE+, et cinq agents de l'EASO ont donné des présentations en Belgique, en France, en Hongrie, à Malte et en Roumanie.

L'EASO a assuré la bonne gestion de sa boîte e-mail info et répondu à plus de 1 000 demandes par courrier électronique. Il a également répondu à près de 1 800 demandes de la presse et autres demandes. La politique du Bureau est de répondre aux demandes de la presse dans les 48 heures. La plupart des demandes ont reçu une réponse en 24 heures.

En 2015, le Bureau a réalisé 50 publications, notamment des documents de programmation, des rapports, du matériel de formation, des manuels et des brochures conformes à son identité visuelle. Des marchandises ont également été distribuées.

La réalisation d'une vidéo promotionnelle de l'EASO⁽²⁰⁾ a été achevée en 2015, ainsi que celle d'une vidéo de l'EASO sur le rapport d'activité annuel 2014.

Afin d'appuyer les activités de l'EASO sur la relocalisation, trois vidéos sur ce thème ont été réalisées. L'EASO a également commencé à travailler sur des brochures et sur d'autres outils de communication sur le thème de la relocalisation.

7.5 Gestion des ressources

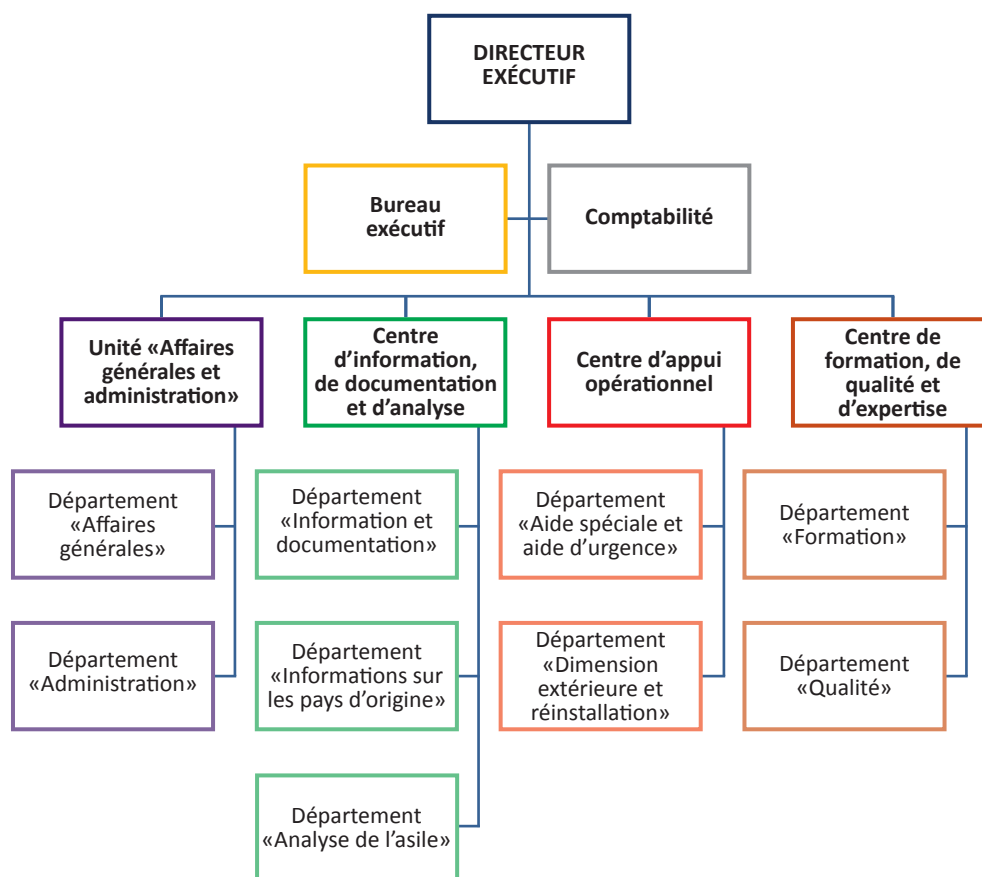
En 2015, la structure organisationnelle interne de l'EASO était présidée par le directeur exécutif, qui était directement soutenu par un bureau administratif ainsi que par le comptable et les chefs des quatre centres ou unités suivants:

- unité «Affaires générales et administration» (GAAU);
- centre d'information, de documentation et d'analyse (CIDA);
- centre d'appui opérationnel (COS);
- centre de formation, de qualité et d'expertise (CTQE).

Tout au long de l'année, le directeur exécutif et les quatre chefs d'unité/de centre se sont réunis toutes les semaines dans le cadre d'une réunion de l'équipe de gestion pour faire le bilan des activités et de l'organisation de l'EASO et aborder les activités à venir. Sont venues s'y ajouter des réunions thématiques à haut niveau sur le contenu horizontal clé lié à des questions d'organisation.

À la fin de 2015, l'EASO comptait 93 agents (en service et nommés), à savoir 61 agents temporaires, 21 agents contractuels et 11 experts nationaux détachés. 22 nationalités des États membres de l'UE étaient représentées au sein du Bureau à la fin de 2015. L'EASO

⁽²⁰⁾ <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/public/videogallery/EASOFEATUREMASTERINTERNETVERSION.mp4>



a mené à bien 21 procédures de recrutement, bien que plusieurs concours concernant des postes prévus au tableau des effectifs pour 2015 n'aient été finalisés qu'au début de l'année suivante. 30 nouveaux postes ont été affectés à l'EASO en 2015 (amendement 2 du tableau des effectifs): le recrutement relatif à ces nouveaux postes a débuté au dernier trimestre de l'année.

En termes d'équilibre hommes/femmes, 63 % du personnel de l'EASO était féminin et 37 % masculin. Le comité du personnel de l'EASO élu en septembre 2015 a réalisé ses activités de manière régulière, conformément à son mandat.

Le Bureau a conclu des accords avec des écoles privées/internationales de Malte afin de compenser l'absence actuelle d'école européenne dans un périmètre de 50 km du siège de l'EASO. À cet égard, le conseil d'administration a adopté en novembre 2013 une décision relative à la contribution de l'EASO aux frais de scolarité des enfants fréquentant une école privée/internationale à Malte afin de favoriser leur intégration dans leur environnement local. Cette décision prévoit d'octroyer aux membres du personnel dont les enfants fréquentent ces écoles une aide financière appropriée pour les frais de scolarité annuels, en tenant compte de l'élaboration d'une approche durable et équilibrée entre le soutien financier pour les frais scolaires annuels et les dépenses du Bureau.

L'EASO a organisé divers événements culturels et sociaux pour les membres de son personnel, notamment huit activités thématiques, qui visaient à tenir ces derniers informés des dossiers importants et à consolider leur esprit d'équipe.

En ce qui concerne le budget et sa mise en œuvre, le budget 2015 de l'EASO s'élevait approximativement à 15,9 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement, y compris le financement affecté au projet PEV et la contribution financière de la Norvège. Deux modifications budgétaires ont été adoptées en 2015.

L'EASO a mis en œuvre le plan de passation de marchés 2015 et a, dans le respect de celui-ci, mené à bien sept appels à contributions, huit appels d'offre inférieurs à 60 000 euros, 64 procédures négociées inférieures à 15 000 euros, sept procédures négociées exceptionnelles et un appel à manifestation d'intérêt.

Les infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été renforcées pour appuyer les activités opérationnelles et administratives. Des exercices d'analyse des répercussions sur les activités ont été adoptés; leur réalisation affiche actuellement un taux de 79 %. Un système de gestion sans papier a été lancé et devrait être opérationnel le 1^{er} mars 2016. D'autres mesures ont été prises en ce qui concerne le plan de récupération informatique des

données en cas de sinistre, et un protocole d'accord devrait être conclu avec l'eu-LISA en janvier 2016 en vue d'un site secondaire pour la récupération des données.

Conformément aux recommandations du service d'audit interne et de la Cour des comptes européenne, l'EASO a appliqué et a continué à développer ses contrôles internes dans le respect des normes de contrôle interne adoptés en novembre 2012. Outre l'audit sur les comptes annuels, le service d'audit interne a réalisé en 2015 un rapport d'audit sur la gestion des formations dans le cadre des activités d'aide permanente et d'aide d'urgence/spéciale de l'EASO, et un plan d'action a été mis en place pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport.

7.6 Évaluation externe de l'EASO

L'article 46 du règlement de l'EASO dispose que le Bureau commande une évaluation externe et indépendante des résultats obtenus. Une fois le cahier des charges adopté et la procédure de passation de marchés applicable mise en œuvre, l'EASO a confié à EY (anciennement Ernst & Young) la tâche de réaliser l'évaluation externe indépendante de ses activités couvrant la période allant de février 2011 à juin 2014. Le conseil d'administration de l'EASO a nommé un comité de pilotage composé de deux de ses membres et de deux agents de l'EASO. Par décision du comité de pilotage, la portée temporelle de cette évaluation a été étendue afin de couvrir l'intégralité de la période depuis le début des activités du Bureau. Toutes les activités réalisées par l'EASO dans tous les États membres de l'Union européenne ont été couvertes. L'évaluation a été réalisée entre octobre 2014 et juillet 2015.

En particulier, la portée thématique de l'évaluation a couvert la valeur ajoutée européenne, l'efficacité et l'impact de l'EASO sur la mise en œuvre du régime d'asile européen commun, y compris du nouveau paquet législatif «asile». L'efficacité et la qualité des pratiques de travail du Bureau pendant ses premières années d'existence ont également été examinées. L'objectif ultime de l'évaluation externe était de formuler des recommandations concrètes en vue de répondre aux éventuelles modifications du cadre juridique de l'EASO, à ses changements structurels (sans modification de son cadre juridique) et de renforcer la coopération pratique entre les États membres, notamment dans les domaines de la formation, de la collecte de données, des informations sur les pays d'origine et de l'aide opérationnelle.

Les évaluateurs ont effectué des entretiens de groupe avec le personnel du Bureau, les membres de son conseil d'administration et les parties prenantes de l'UE. Par ailleurs, des enquêtes en ligne ciblant les acteurs nationaux, les réserves d'experts et de formateurs de l'EASO et les membres des cours et tribunaux ont été effectuées. Des études de cas ont été réalisées dans

les six États membres sélectionnés (Allemagne, Grèce, France, Italie, Pologne et Suède) afin d'analyser la mission de l'EASO par rapport aux besoins et situations nationaux et de collecter davantage d'informations sur les activités du Bureau, sa valeur ajoutée et son impact au niveau national.

Une réunion de lancement de l'évaluation s'est tenue à Malte le 20 octobre 2014, suivie par plusieurs réunions techniques et une réunion du comité de pilotage le 2 décembre. Les évaluateurs ont également observé les réunions du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2014, de mars 2015 et de juin 2015 ainsi que la réunion plénière du forum consultatif des 11 et 12 décembre. Le rapport final d'évaluation a été présenté au comité de pilotage en décembre 2015. Les évaluateurs externes ont présenté leurs conclusions et recommandations au conseil d'administration de l'EASO en janvier 2016. Lors de cette réunion, le Bureau a accepté d'élaborer un plan d'action basé sur les recommandations et de rendre compte de l'état d'avancement de sa mise en œuvre au conseil d'administration lors de ses prochaines réunions.

Recommandations:

Recommandation n° 1. Inciter les autorités politiques à mettre à jour le mandat de l'EASO afin d'y inclure les thèmes pertinents ainsi que l'ensemble des tâches supplémentaires découlant de l'évolution du cadre juridique et politique.

Recommandation n° 2. Renforcer l'implication de la société civile dans la phase de programmation des activités de l'EASO.

Recommandation n° 3. Mieux communiquer les résultats et les répercussions des activités.

Recommandation n° 4. Clarifier la coordination avec les autres agences de l'UE et les organisations internationales, en particulier le REM et le HCR.

Recommandation n° 5. Améliorer le processus d'analyse des besoins utilisé par les États membres demandant l'aide de l'EASO.

Recommandation n° 6. Rationaliser le nombre d'experts déployés dans les États membres afin de faciliter leur participation.

Recommandation n° 7. Réviser la procédure globale relative à la fourniture d'équipes d'appui en matière d'asile.

Recommandation n° 8. Accroître le nombre, la profondeur et l'utilisation des flux de communication internes et des processus de coordination de l'EASO.

Recommandation n° 9. Accélérer la mise en œuvre des procédures d'évaluation des performances de l'EASO.

8. Annexes

8.1 Exécution budgétaire et rapport financier

8.1.1 Exécution budgétaire des crédits d'engagement par source de financement

Crédits d'engagement					
Titre budgétaire	Source de financement	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
Titre 1	C1	5 891 360,00	5 533 270,59	358 089,41	93,92 %
	C4	481,02	0,00	481,02	0,00 %
	C5	338,49	0,00	338,49	0,00 %
	C8	217 839,83	157 903,58	59 936,25	72,49 %
	R0	100 000,00	20 000,00	80 000,00	20,00 %
Total titre 1		6 210 019,34	5 711 174,17	498 845,17	91,97 %
Titre 2	C1	3 384 833,08	2 917 077,57	467 755,51	86,18 %
	C4	102 748,00	72 551,55	30 196,45	70,61 %
	C8	608 848,44	553 408,61	55 439,83	90,89 %
	R0	235 349,36	185 965,00	49 384,36	79,02 %
Total titre 2		4 331 778,88	3 729 002,73	602 776,15	86,08 %
Titre 3	C1	6 178 000,00	6 036 799,46	141 200,54	97,71 %
	C5	11 476,20	4 164,00	7 312,20	36,28 %
	C8	2 691 892,44	2 488 551,14	203 341,30	92,45 %
	R0	324 024,53	324 024,53	0,00	100,00 %
Total titre 3		9 205 393,17	8 853 539,13	351 854,04	96,18 %
Titre 4	R0	574 302,93	540 873,84	33 429,09	94,18 %
Total titre 4		574 302,93	540 873,84	33 429,09	94,18 %
Total des crédits d'engagement		20 321 494,32	18 834 589,87	1 486 904,45	92,68 %

8.1.2 Exécution budgétaire des crédits de paiement par source de financement

Crédits de paiement					
Titre budgétaire	Source de financement	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
Titre 1	C1	5 891 360,00	5 344 958,07	546 401,93	90,73 %
	C4	481,02	0,00	481,02	0,00 %
	C5	338,49	0,00	338,49	0,00 %
	C8	217 839,83	157 903,58	59 936,25	72,49 %
	R0	100 000,00	20 000,00	80 000,00	20,00 %
Total titre 1		6 210 019,34	5 522 861,65	687 157,69	88,93 %
Titre 2	C1	3 384 833,08	1 840 494,26	1 544 338,82	54,37 %
	C4	102 748,00	72 551,55	30 196,45	70,61 %
	C8	608 848,44	553 408,61	55 439,83	90,89 %
	R0	235 349,36	125 587,89	109 761,47	53,36 %
Total titre 2		4 331 778,88	2 592 042,31	1 739 736,57	59,84 %
Titre 3	C1	6 178 000,00	4 763 583,78	1 414 416,22	77,11 %
	C5	981,87	745,62	236,25	75,94 %
	R0	324 024,53	0,00	324 024,53	0,00 %
Total titre 3		6 503 006,40	4 764 329,40	1 738 677,00	73,26 %
Titre 4	R0	574 302,93	430 861,20	143 441,73	75,02 %
Total titre 4		574 302,93	430 861,20	143 441,73	75,02 %
Total des crédits de paiement		17 619 107,55	13 310 094,56	4 309 012,99	75,54 %

8.2 Ventilation du personnel de l'EASO

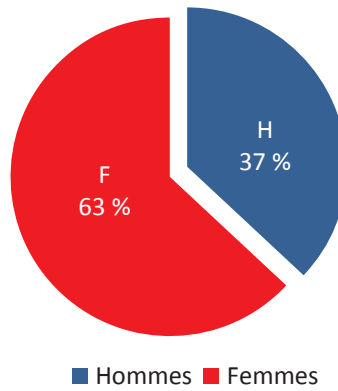
Le personnel de l'EASO au 31 décembre 2015 se présente comme suit: 93 membres du personnel (en service et nommés), y compris le personnel statutaire et les experts nationaux détachés. Composition: 61 agents temporaires, 21 agents contractuels, 11 experts nationaux détachés.

Structure du personnel de l'EASO selon le tableau des effectifs 2015

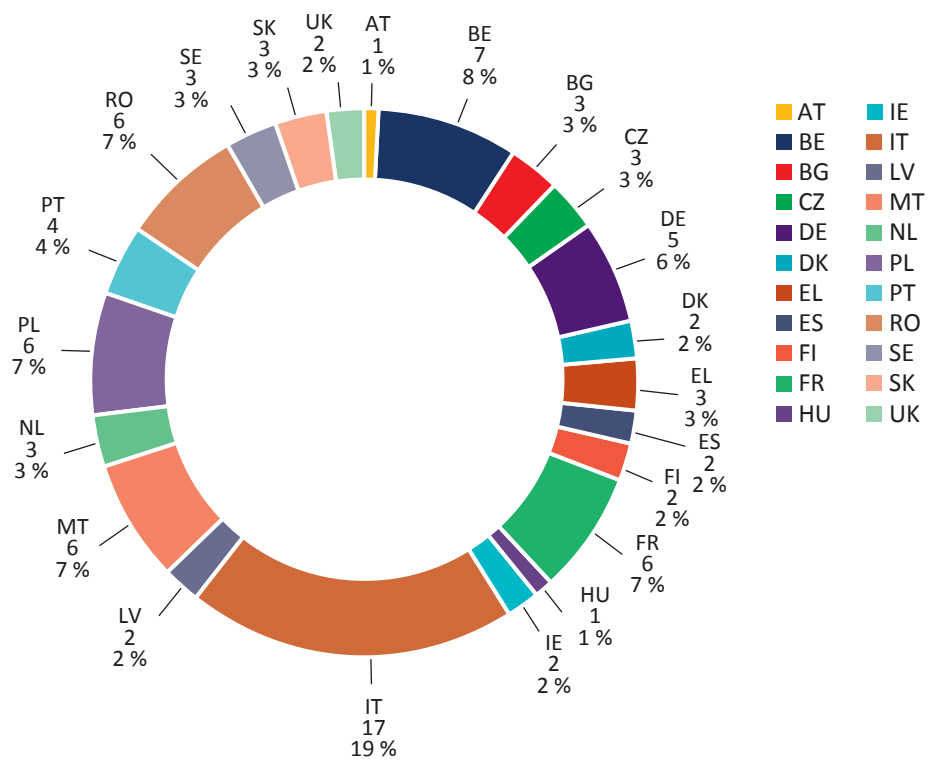
Catégorie et grade	Autorisés dans le cadre du budget de l'Union 2015		Budget rectificatif n° 2/2015		Amendement 2/2015	
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT
AD 16						
AD 15						
AD 14		1				1
AD 13						
AD 12						
AD 11		1				1
AD 10		4		4		8
AD 9		4		5		9
AD 8		8		2		10
AD 7		13		15		28
AD 6		5				5
AD 5		9				9
Total AD		45		26		71
AST 11						
AST 10						
AST 9						
AST 8						
AST 7						
AST 6						
AST 5						
AST 4		2		4		6
AST 3		6				6
AST 2		1				1
AST 1		5				5
Total AST		14		4		18
Total		59		30		89

Statistiques sur le personnel de l'EASO

Répartition des membres du personnel par sexe
(données jusqu'au 31.12.2015)



Bilan national EASO



COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).



Office des publications